

L'ASSOCIATION CHEMINS DU NORD PAS DE CALAIS - PICARDIE
ET LE COMITÉ DE LA RANDONNÉE PEDESTRE DES HAUTS-DE-FRANCE

PRÉSENTENT



LES ACTES DU COLLOQUE

CHEMINS RURAUX ET BIODIVERSITÉ

Sauvegarde, Pérennisation et Partage

14 NOVEMBRE 2018

LYCÉE AGRICOLE DU PARACLET
COTTENCHY (80)



L'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie a pour vocation la défense des chemins ruraux, vaste réseau qui irrigue nos territoires. Ce premier constat qui résonne comme une évidence ne suffit pas à traduire toute la complexité de ce sujet. Discrètement et inexorablement, nos chemins évoluent. Ceux qui les empruntent aujourd'hui ne ressemblent guère aux usagers d'hier. On assigne aux chemins de nouvelles fonctionnalités. On découvre un peu plus chaque jour l'intérêt qu'ils présentent pour nos sociétés modernes.

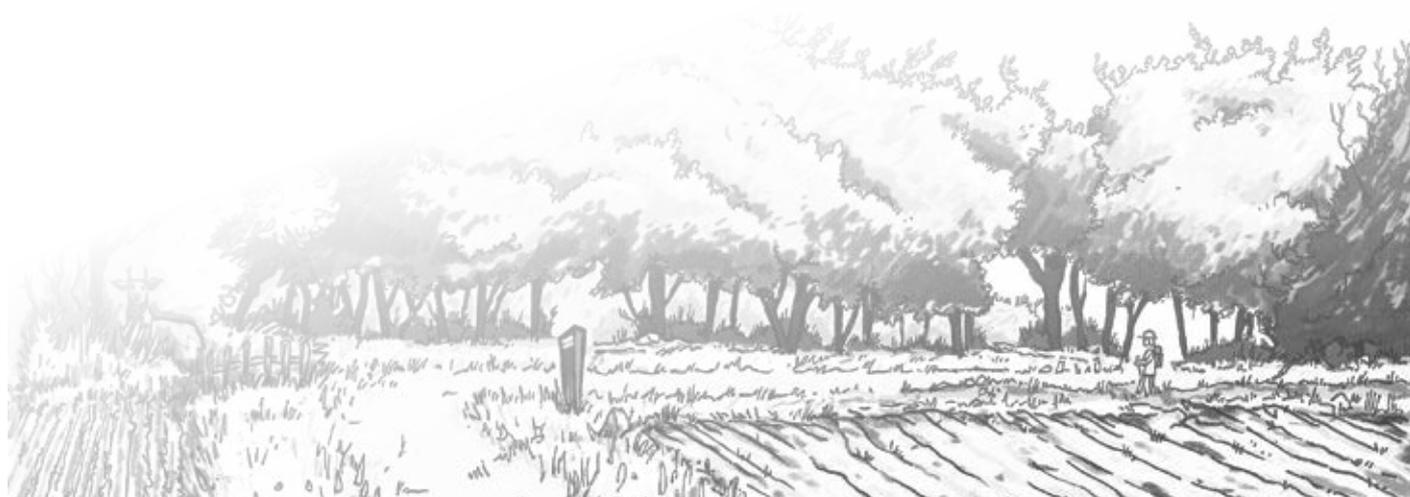
Pourtant ils sont si mal connus ! Foisonnants et indispensables au niveau de la biodiversité, passionnants au regard de leur histoire, indispensables pour les déplacements ou encore préoccupants dans leur gestion quotidienne, ils forment un univers complexe sur le plan réglementaire.

Comment, dès lors, envisager l'avenir de nos chemins et peut-être tracer quelques ébauches de leur probable évolution sans faire le point et dresser un bilan de nos connaissances. Au moment où les principales institutions et les grandes associations sont aiguillonnées par la réforme territoriale, l'idée d'une réflexion commune à la région des Hauts-de-France s'est imposée.

C'est donc ensemble que Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie et le Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France ont organisé ce colloque et, signe des temps ou de bonne intelligence, c'est au lycée agricole du Paraquet qu'il s'est déroulé. Les usagers de tous horizons y ont participé donnant aux interventions et aux débats une formidable richesse.

Les actes de ce colloque veulent en témoigner. Ils seront aussi, nous l'espérons, la garantie d'une ouverture d'esprit pour tous les usagers de nos chemins et un précieux repère pour alimenter une sage réflexion à chaque niveau de notre société.

Les organisateurs





I.	Présentation et introduction	6
1.	Accueil et présentation	6
	a - Nadia BUTTAZZONI (Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie)	6
	b - Brigitte SOULARY (Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France)	8
2.	Les chemins ruraux, définition et historique	
	Dominique MOLET (Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie)	10
3.	Les itinéraires de randonnée	
	Daniel PIPART (Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France)	13
II.	L'inventaire	15
1.	Méthode d'inventaire et résultats	
	Charline STADTFELD (Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie)	15
2.	Du chemin à l'itinéraire	
	Jean-Pierre SANTONJA (Comité de la Randonnée Pédestre du Nord)	17
3.	Parole d'un témoin	
	Mylène ESCHEMANN (Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie) pour Jean-Paul COFFINET (Communauté de communes du Chemin des Dames)	19
III.	Enjeux environnementaux	21
1.	Biodiversité, trame verte et érosion, quelle synergie sur quels chemins ?	
	Anne TRANNOY (Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France)	21
2.	Auxiliaires et bords de chemins	
	Hubert COMPERE (Agriculteur)	24
3.	Qu'est-ce qu'un pesticide ?	
	Bertrand VAAST (Agriculteur et maire)	26
4.	Gestion des bords de chemins en milieu agricole	
	Caroline LE BRIS (Hommes et Territoires / Groupe Technique National Agrifaune)	29
5.	Intérêts des chemins ruraux dans la fonctionnalité des espaces naturels du Chemin des Dames	
	Thibaut GERARD (Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie)	31



IV. Enjeux socio-économiques et paysagers 34

1. Randonnée : retombées touristiques et économiques
Daniel PIPART (Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France) 34
2. Chasseurs : partage des chemins
Franck DEMAZURE (Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France) 36
3. Aménagements fonciers, utilité et utilisation des chemins
Bruno HAAS (Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France) 37
4. Les chemins, à la découverte du territoire et de ses paysages
Martin HENNEBICQUE (C.A.U.E. de l'Aisne) 40

V. Table ronde 43

1. Allocutions 44
2. User sans abuser 46
3. Conflits d'usage 48
4. Le financement pour la gestion des chemins 50
5. Aspect législatif 52

VI. Conclusion 54



a. CHEMINS DU NORD PAS DE CALAIS - PICARDIE



Nadia BUTTAZZONI

*Présidente de Chemins du Nord
Pas de Calais - Picardie*

Membre de l'association depuis plusieurs années, elle en est devenue présidente en avril 2017. Elle est également élue dans sa commune de l'Aisne.

Bonjour et bienvenue à tous à ce colloque consacré aux chemins ruraux et à leur apport à la biodiversité. Merci au lycée agricole du Paraclet de nous accueillir et au lycée d'Airion dans l'Oise d'avoir missionné 48 élèves.

Je remercie Monsieur le Député de l'Aisne, Jacques KRABAL, qui sera des nôtres cet après-midi, ainsi que Monsieur Jean-Michel TACCOEN, conseiller régional des Hauts-de-France délégué à l'environnement, Monsieur Alain DURAND, président délégué de la FNC, Monsieur Franck DEMAZURE, président délégué de la FRC, qui est également président de la FDC de l'Aisne, Monsieur Robert AZAIS président de la FFRP ainsi que toutes les personnes présentes que je n'aurais pas nommées. J'ai le plaisir de constater que les chambres consulaires d'agriculture des Hauts-de-France sont toutes représentées.

Qu'est-ce qu'un chemin rural ?

Un chemin rural est un chemin qui appartient à la commune, est affecté à l'usage du public, n'est pas classé comme voie communale et fait partie du domaine privé de la commune.

Les chemins ruraux et leurs bordures constituent des corridors biologiques fantastiques. Ils apportent gîte et couvert pour de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux, mammifères).

Les bordures de chemins sont des sites de nidification et produisent les principales ressources alimentaires de la faune sauvage. Elles procurent notamment aux jeunes oiseaux une diversité d'insectes nécessaire pour leur survie.

Les chemins permettent à la faune de se déplacer d'un territoire à un autre. Ils réduisent ainsi l'isolement des populations et peuvent assurer la recolonisation des espaces.

En protégeant les bordures de chemins, on favorise le développement des insectes auxiliaires autour des cultures ; c'est un formidable atout agronomique. On protège aussi les insectes

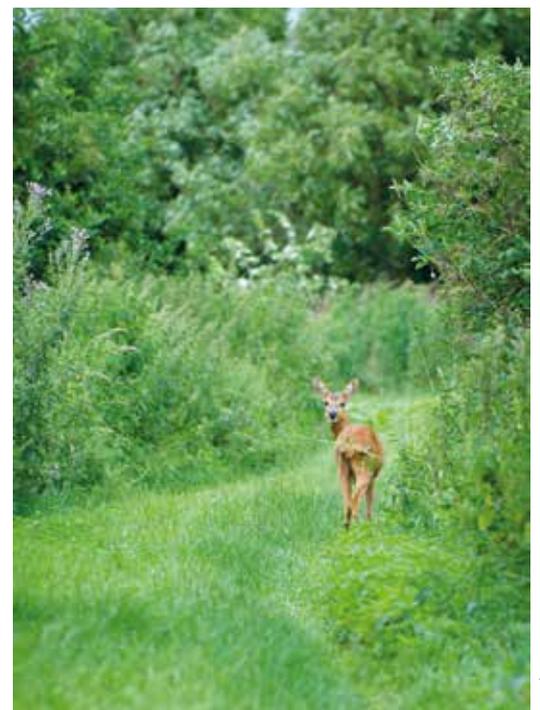
pollinisateurs qui stabilisent les écosystèmes.

Les chemins contribuent à la lutte contre l'érosion en retenant les eaux de ruissellement ou en coupant les pentes dans les territoires composés de grands parcellaires.

Les chemins sont le support de nombreuses activités de loisirs, notamment les sports de pleine nature. Ce sont bien sûr des axes de circulation, ils ont donc une importance pour l'activité socio-économique des territoires.

Les chemins ont aussi une identité patrimoniale, rappelant l'histoire d'un lieu. La toponymie est pour cela un excellent indicateur.

Enfin, qu'ils soient arborés ou ouverts, les chemins ruraux ont une fonctionnalité paysagère, ils constituent le maillage communal.



© Mylène ESCHMANN

Les chemins sont aussi empruntés par la faune sauvage qui y trouve notamment nourriture et refuge.

La naissance de l'association

Le thème des chemins est rassembleur et source de projets partenariaux. Dès le début des années 2000, des rapprochements se sont opérés entre les chasseurs et les randonneurs de Picardie. Les chasseurs pour le volet biodiversité/trame verte et les randonneurs pour le support de leur pratique.

Ce rapprochement a abouti à la création en 2004 de l'association Chemins de Picardie, composée à parité de représentants issus des fédérations des chasseurs et des comités de randonnée. Sa mission première était le recensement des chemins ruraux.

Avec la fusion des régions, nos structures régionales ont évolué et l'association est devenue Chemins du Nord Pas de Calais - Picardie.

Grâce à des financements régionaux et européens obtenus en 2017, nous avons pu étoffer l'équipe, constituée maintenant d'une coordinatrice et d'un chargé de mission par département.

Les actions de l'association

Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie a engagé une mission de sensibilisation et de communication régionale et départementale vers le grand public et les municipalités. Elle édite aussi des plaquettes d'information et un guide pratique et juridique sur les chemins ruraux.

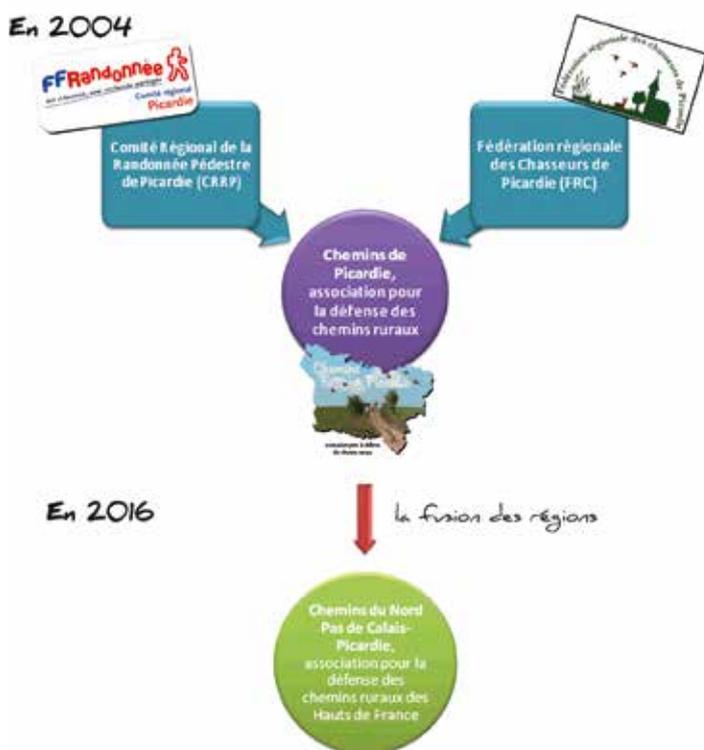


Les actions pour l'aménagement ou la gestion des chemins sont soutenues par la région dans le cadre de l'appel à projets « La nature en chemins ».

L'association propose des actions écotoyennes telles que le Mille-pattes (retour de l'école à pied en passant par les chemins ruraux) ou Tous en chemin (semaine consacrée à des actions de tous types proposées par des communes, des particuliers ou des associations pour entretenir des chemins, planter des haies, organiser des randonnées, nettoyer la nature, etc).

Le rôle principal de notre association est de faire le recensement des chemins ruraux dans les communes qui le souhaitent. Cela apporte une connaissance précise des chemins et de leur état. Cet inventaire permet d'impliquer les différents acteurs dans la préservation du patrimoine communal. Il reflète l'identité du territoire et fournit une meilleure connaissance des chemins, de leur potentiel et de leur utilité.

En 2004



En 2016

La suite du recensement

Après avoir recensé les chemins dans une commune, nous informons les élus pour qu'ils connaissent mieux les enjeux et les démarches liés à la gestion de ces voies. Nous leur proposons des solutions d'aménagement et d'optimisation des chemins. Nous conseillons les communes dans les démarches administratives. En tant que référent technique pour l'appel à projets « La nature en chemins » proposé par la région, nous facilitons le montage du dossier et la réalisation des travaux.

Toutes ces actions contribuent à faire connaître la place essentielle des chemins ruraux... et leur rôle incontestable dans la préservation de la biodiversité. ■

Appel à projets : ce dispositif permet à la région d'apporter un soutien financier aux projets ciblant l'aménagement environnemental des chemins ruraux

Picardie à sa création, l'association intervient depuis 2016 sur l'ensemble de la région des Hauts-de-France.

b. COMITÉ RÉGIONAL DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE



Brigitte SOULARY

Présidente du Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France

Médecin retraité de médecine physique et réadaptation, elle est licenciée à la FFRP depuis 1991. Impliquée dans la vie associative locale, départementale et régionale, elle devient présidente du nouveau comité de la grande région en mars 2017.

FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre

GR : chemin de Grande Randonnée. Les GR, marqués de traits rouge et blanc, parcourent la France sur des milliers de kilomètres

GR de Pays (GRP) : chemin de Grande Randonnée de Pays

Conserver les chemins

La protection des sentiers fait partie des objectifs prioritaires de notre Fédération.

Le constat de la disparition de chemins, liée à l'urbanisation, au manque d'entretien ou autres, a conduit notre fédération à créer un groupe interne « Développement durable et protection des chemins ».

Divers axes de travail sont choisis comme le suivi des textes législatifs sur des sujets aussi variés que les véhicules motorisés, les plans d'urbanisme, la biodiversité, les servitudes...

La protection des chemins ruraux est notre préoccupation et nous la partageons avec différents partenaires :

- Fédérations de sports de nature
- Office National des Forêts
- Forestiers privés
- Parcs Nationaux
- Parcs Naturels Régionaux
- Chasseurs
- Agriculteurs...

Partager les chemins

Au niveau national, notre Fédération a signé une convention avec la Fédération Nationale des Chasseurs le 22 mars 2018 : « Chasseurs et randonneurs sur le chemin du bien vivre ensemble ».

Régionalement, nous collaborons au sein de Chemins Nord Pas de Calais - Picardie avec une représentation paritaire équilibrée et la présence des cinq départements composant les Hauts de France.

Là où certains souhaiteraient nous voir polémiquer, interdire la pratique certains jours..., nous préférons une cohabitation harmonieuse et sereine dans le respect des activités de chacun et de la réglementation.

Les marques GR et GR de Pays sont des marques déposées et propriétés fédérales. Nous défendons cette propriété intellectuelle et les droits d'auteurs de nos descriptions dans les topo-guides, fiches et autres supports plus modernes.

Beaucoup connaissent les traits blanc et rouge mais nombreux sont ceux qui ne savent pas que depuis 70 ans ce sont les bénévoles de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui ont créé, balisé, entretenu tous ces itinéraires qui sont à la disposition de tous. A la différence d'autres fédérations sportives nous n'utilisons pas de structures (stades, piscines, salles de sport...) financées par les deniers publics mais nous avons créé notre lieu de pratique.

Néanmoins, nous sommes partenaires de tous ceux qui partagent nos valeurs. La charte du randonneur reprend les principes



© Monique MATHA

Sur tout le territoire français, les bénévoles de la FFRP gèrent les itinéraires créés par la fédération.

de « bonne utilisation » de la nature par un bon comportement, et nous partageons les chemins qui, à la différence de la marque GR, ne sont pas notre propriété.

Nombre de nos clubs participent aux opérations « Chemins propres ». Nous souhaitons être pleinement associés à la prochaine édition de « Hauts de France propres » sur le terrain mais aussi dans la communication. Enfin pour que les acteurs ne se découragent pas en ayant l'impression de nettoyer moins vite que les indéclicats ne salissent sans vergogne, il est indispensable de profiter de ces moments pour éduquer et faire changer les comportements.

La devise fédérale : « LES CHEMINS UNE RICHESSE PARTAGEE » n'est pas un vain mot. ■



© FFRP

Mise en place au niveau national, la charte du randonneur invite les pratiquants au respect de la nature et des autres usagers.



2. LES CHEMINS RURAUX, DÉFINITION ET HISTORIQUE



Dominique MOLET

Membre fondateur de Chemins de Picardie

Consultant en agriculture, chasseur, apiculteur, conseiller municipal, il est proche du monde rural. Très tôt il s'est préoccupé de l'état des chemins et a contribué à la mise en place de l'association Chemins de Picardie en 2004.

La définition même des chemins ruraux est liée à leur histoire. Depuis plus de 200 ans, leur identité et leur statut de bien public ont été remis plusieurs fois en question.

Les origines

La notion de chemin rural, telle que nous l'entendons aujourd'hui, est apparue avec la loi de finances du 15 septembre 1807 qui est à l'origine du cadastre napoléonien et dont la rédaction durera jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ce cadastre avait pour but essentiel de générer la fiscalité du foncier mais il a également permis de jeter les premières bases juridiques concernant les biens ruraux.

La loi du 25 mai 1836 donne aux préfets le pouvoir de créer des « chemins vicinaux » qui deviennent propriété des communes moyennant l'indemnisation des propriétaires.

L'expression de « chemin rural » apparaît pour la première fois dans la loi du 20 août 1881 : il s'agit de chemins ouverts à la circulation, entretenus par les communes, qui sont présumés leur appartenir, sauf preuve du contraire. Les communes en établissent un inventaire détaillé. On les retrouve encore sur les cadastres sous le nom de « voie rurale » ou « chemin rural » et l'article 4 de la loi introduit la notion d'imprescriptibilité.

La période qui va de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e est chargée d'événements : les guerres et la révolution industrielle mobilisent le politique et laissent aux débats sur les chemins un répit qui sera brisé dans les années 50.

Après les deux guerres, la situation des chemins est déplorable et l'effort financier que nécessite leur remise en état dans certaines

régions oblige le législateur à remettre en cause leur statut, et en particulier, la nécessité d'entretien par les communes.

Un projet de « chemins agricoles » fut imaginé dans les années 50 par le ministère de l'Intérieur, mais n'a pas abouti. Le législateur préférant conserver aux chemins le statut d'intérêt général.

C'est l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui redéfinit entièrement le régime de la voirie communale. Cette voirie obéit à un régime assez complexe qui tient largement compte de son utilité et de sa destination. Selon cette ordonnance du 7 janvier 1959, la voirie communale comprend deux catégories de voies : les voies communales et les chemins ruraux.

La principale différence perceptible entre ces deux catégories est la nécessité qu'a la commune de les entretenir ou pas.



Les voies communales desservent les parties bâties de la commune et relient le centre-bourg aux hameaux.

Les voies communales sont des voies publiques appartenant au domaine public de la commune. A ce titre, elles doivent être entretenues par la commune. Les voies communales sont destinées, sur le territoire communal, à écouler une circulation d'intérêt

général reliant les chefs-lieux des communes à leurs villages et hameaux. A l'origine, les voies communales entraient dans la catégorie des voies urbaines en agglomération et des chemins vicinaux en zone rurale. Bien que n'étant pas un critère de définition, les voies communales sont généralement goudronnées et ouvertes à tous types de véhicules. Elles sont imprescriptibles.

Les chemins ruraux, en revanche, font partie du domaine privé de la commune, ils sont ouverts à tous mais la commune n'a pas nécessité d'entretien. Ils étaient, à l'origine, destinés à une circulation locale, principalement agricole. Ils permettaient l'accès aux terres, bois, pâtures, bâtiments, abreuvoirs, etc. N'étant pas un bien public, ils ne bénéficient pas de l'imprescriptibilité.

Résoudre les conflits

De toutes les menaces qui peuvent peser sur un chemin rural et son avenir juridique, la plus dangereuse et la plus insidieuse est la prescription acquisitive, ou prescription trentenaire. Certaines conditions doivent être remplies pour que cette prescription puisse produire ses effets.

On peut malheureusement déplorer que la législation très fournie à ce sujet et la multitude de jurisprudences soient devenues au fil du temps un obstacle à la résolution des conflits. En effet, à cause de la complexité des textes législatifs, les procédures amiables ont peu de chance d'aboutir et le maire, pris en otage par les procédures, n'a souvent comme autre solution que le recours au tribunal. Une évolution drastique de la loi est souhaitable pour éviter ces recours juridiques intempestifs et permettre aux maires et aux conseils municipaux de gérer les conflits en toute sérénité.

Nouvelles attentes

Reprenons l'histoire des chemins ruraux. Plongée dans une indifférence quasi générale dans les années soixante, la préservation des chemins ruraux a retrouvé un nouveau souffle avec le tourisme vert et l'avènement des loisirs de nature que sont la randonnée, le VTT, les sports équestres et autres.

L'écologie, le retour à la nature, l'écotourisme ont fait le reste ; les chemins ruraux sont un atout pour l'environnement. Ils peuvent et doivent aujourd'hui être le support de la biodiversité car ils sont avant tout des corridors biologiques empruntés par toutes les composantes de la nature ordinaire, que ce soit du règne animal ou végétal. Ce sont également des habitats et des refuges idéals pour la faune et la flore au milieu de territoires nus peu enclins à l'hébergement de la biodiversité.



Public ou privé ?

D'autres chemins, n'entrant pas dans les deux catégories précédentes, peuvent également répondre à cette attente environnementaliste.

Depuis des décennies, nous n'avons pas enregistré de créations de nouveaux chemins dans nos campagnes. Avec les parcs éoliens et les accès aux éoliennes, nous avons enfin une opportunité pour conquérir de nouveaux espaces naturels protégés. Malheureusement d'autres intérêts priment et l'ouverture de ces sites à la biodiversité ne semble pas être une priorité.

Les chemins d'exploitation sont créés par les associations foncières d'aménagement agricole et forestier à l'occasion d'un remembrement. Les chemins ainsi créés relèvent du domaine privé. L'association est libre d'interdire ces chemins au public ou d'en limiter la circulation à certaines catégories d'usagers. A la fin de l'aménagement foncier, l'association est en général dissoute et son patrimoine est transféré à la commune. Ces chemins créés pour un usage spécifique peuvent, sur proposition de l'association et après délibération du conseil municipal, devenir des chemins ruraux. Si ces opérations de remembrement réduisent systématiquement le linéaire des chemins, elles permettent une emprise de largeur conséquente qui autorise ces chemins à devenir des candidats idéals pour les aménagements de bordure : bandes enherbées, taillis ou haies.

Les voies vertes ont vu le jour il y a quelques années, elles ont un statut spécifique et sont réservées aux activités non motorisées. Elles ont l'ambition, par leurs aménagements, de faciliter le retour à la nature des citoyens.

Les chemins de halage, de marchepied, sentiers du littoral, sont également, grâce à leur proximité avec le milieu aquatique, d'excellents supports pour la biodiversité à condition qu'ils conservent une part d'authenticité.

Il existe également un grand nombre de chemins privés, entretenus ou non, utiles ou non, qui sont des supports indispensables pour la subsistance de cette nature qui en a tant besoin.

Les chemins ruraux permettent l'accès aux parcelles. Ils hébergent souvent une biodiversité intéressante.

Imprescriptibilité : caractère d'un bien qui ne peut pas être acquis par prescription

Prescription acquisitive : Mode d'acquisition de la propriété par le fait d'une possession maintenue aux conditions et pendant le laps de temps exigés par la loi

Marchepied : Servitude le long de certains cours d'eau



Conclusion

Enfin, terminons ce propos en justifiant, s'il en était encore besoin, la nécessité de sauvegarde des chemins ruraux :

1 - C'est avant tout une question de justice - Les communes et leurs contribuables ont acheté, il y a bien longtemps, à leurs propriétaires des chemins que certains pensent pouvoir, aujourd'hui, légitimement s'accaparer.

2- Les chemins ruraux appartiennent aux communes. Tous les résidents ont le même droit : celui d'emprunter les chemins pour leurs déplacements ou l'exploitation de leurs biens, à condition de ne pas les dégrader et les laisser en place.

3 - Selon des statistiques très sérieuses, plus de 70 % des français souhaitent profiter de la nature en s'y promenant. Comment peuvent-ils accéder à ce souhait sans chemins ruraux ?

4- La nature ordinaire a besoin de refuges : pour se nourrir, se protéger, s'installer, se reproduire. Les coccinelles, les carabes, les pollinisateurs et la faune auxiliaire en général sont indispensables pour le développement d'une agriculture durable moderne, souhaitée et plébiscitée par les consommateurs. Pourtant, aujourd'hui, ces auxiliaires doivent trouver gîte et couvert dans une nature dégradée et malmenée. ■

*Nombreux sont les habitants qui souhaitent profiter de la nature.
Les chemins sont un accès privilégié.*



© Mylène ESCHMANN

3. LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE



© Mylène ESCHÉMANIN

Grâce à la mise en place du balisage par Jean LOISEAU dès les années 40, les groupes de randonneurs empruntent les chemins sans crainte de se perdre.

On estime qu'à la Libération, le réseau français de chemins ruraux et forestiers s'élevait à environ 1 million de kilomètres. Dans les années 70, un cinquième de ce patrimoine a déjà disparu. La menace est double : d'un côté, l'urbanisation, les grandes infrastructures, le goudronnage des routes, le remembrement et de l'autre, l'exode rural et la désertification.

Le rôle du CNSGR

C'est le mouvement associatif qui a réagi le premier face à cette menace.

Depuis 70 ans, le CNSGR, puis la FFRP ont mené, autour du patrimoine en péril, une veille attentive, fondée sur le bénévolat et, avec peu de moyen au départ, ont su élargir l'exercice de leur action.

Depuis l'ouverture en 1947 du premier sentier balisé de Grande Randonnée, le GR3 le long de la Loire, sont apparus les topoguides, les gîtes d'étape, les points Info-Rando, les rando-fiches et les rando mobiles.

Les sentiers balisés ont quelquefois été assimilés au « stade des randonneurs ». Ce parallèle avec le terrain de sport doit faire considérer l'entretien des chemins comme une démarche normale.

En outre, même si, à la différence de la voirie communale, les chemins ruraux ne font pas l'objet d'une obligation d'entretien par la commune, celle-ci reste cependant responsable des risques éventuels liés à l'entretien sur un chemin rural habituellement ouvert aux usagers.

Généralement confié aux baliseurs, l'entretien des quelques kilomètres (180 000 km) de chemins proposés aux randonneurs ne saurait reposer uniquement sur le bénévolat. De plus en plus nombreuses, les collectivités locales inscrivent cette maintenance dans les charges ordinaires. Elles ont parfois recours à des organismes d'insertion professionnelle qui offrent des possibilités intéressantes dans ce domaine.

Les itinéraires de Randonnée

Jean LOISEAU, architecte à la Banque de France, est passionné de nature et de marche. C'est le scoutisme qui lui en donna le goût.

Après la guerre de 14-18, il créa un groupe de marcheurs « Les Compagnons voyageurs » et va parcourir avec eux les chemins de France et d'Europe. Le mot « randonneur » n'a pas encore été inventé. Les marcheurs, moins nombreux qu'aujourd'hui, sont appelés excursionnistes, touristes pédestres ou promeneurs.

En 1936, les congés payés permettent de partir en vacances. Cela donna des idées à Jean LOISEAU : il veut communiquer à d'autres le plaisir de découvrir l'espace naturel à pied. Il a pu observer le balisage réalisé par Claude-François DENECOURT en forêt de Fontainebleau, depuis 1842.

Il s'est renseigné sur ce qui existe déjà dans certains pays étrangers où on a eu la bonne idée d'apposer des traits de peinture sur différents supports dans la nature (rochers, arbres, etc.).



Daniel PIPART

Président délégué du Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France

Baliseur et randonneur du Comité national des Sentiers de Grande Randonnée en 1973, il fut le délégué départemental de la Somme jusqu'à la création de la Fédération des randonneurs en 1978. Initiateur de la première édition du PDIPR de la Somme en 1995, il présidait également le Comité Régional de Picardie avant, tout naturellement, d'intégrer le nouveau Comité des Hauts-de-France.

CNSGR : Comité National des Sentiers de Grande Randonnée

FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre



© FFRP

Les premiers sentiers de Grande Randonnée sont apparus à partir de 1947 et n'ont cessé de développer sur l'ensemble du territoire national.

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PR : circuit de Promenade et de Randonnée ; généralement en boucle au départ d'un parking

Les promeneurs n'ont plus peur de s'égarer, ils suivent les traits.

Avec le soutien du Camping Club de France (CCF), il ébauche son idée de créer en France des « grandes routes du marcheur ».

En 1946, Jean LOISEAU, les représentants du CCF et le Touring Club de France mettent au point un « plan directeur » du réseau national et les règles de la signalisation (le balisage composé d'un trait rouge surmonté d'un trait blanc est adopté).

Les « grandes routes du marcheur » se transforment vite en « sentiers de grande randonnée » (GR). Le mot « randonnée » est lancé, et... celui de « randonneurs ».

- 22 août 1947 : création du CNSGR avec des délégations départementales puis régionales
- 31 août : inauguration du GR3 Orléans-Beaugency sur 28 km.
- 1970 : 1^{er} sentier auto-pédestre en forêt de Compiègne
- 1974 : création des gîtes d'étape
- 1976 : loi sur la servitude du littoral
- 1977 : assises de la randonnée à Versailles
- 22 avril 1978 : naissance de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- 1983 : loi sur les PDIPR
- 1992 : partenariat avec Gaz de France : 1,5 million de signatures pour la défense des chemins
- Assises de l'UNESCO

- Première charte du balisage, rééditée en 2006
- 1998 : classement des chemins de St Jacques au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 2003 : colloque au Sénat, avec la DATAR : Comment développer la Randonnée, partage du territoire, superposition des pratiques, PDESI
- 2004 : Agenda 21 du Sport, Eco-veille, « Un chemin, une école »,...

En Hauts-de-France

- 6 200 km de sentiers GR (1, 11, 12, 14, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 142, 145, 800...) dont 3 GR européens.
- 21 000 km de sentiers PR
- Balisage et entretien par 505 baliseurs-aménageurs (collecteurs, signalétique, numérisation, topoguide, rando mobile)

Ces sentiers balisés sont régulièrement repris par les promeneurs et autres pratiquants sportifs de l'espace naturel : VTT, équestre, trail... Cette officialisation par le balisage et, de fait l'utilisation par différents usagers, devraient offrir une certaine protection aux chemins, notamment depuis l'instauration du PDIPR en 1983 qui permet leur inscription par les communes, avec toutefois une efficacité qui reste limitée.

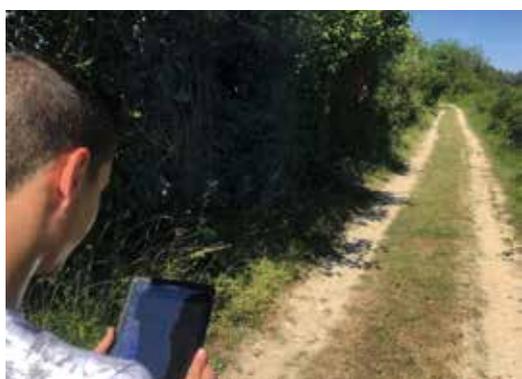
Proverbe chinois : « le paysage appartient à celui qui le regarde ». ■



La Région Hauts-de-France présente un maillage dense de circuits grâce aux GR et GRP mis en place par les instances de la randonnée.

© FFRP

1. MÉTHODE D'INVENTAIRE ET RÉSULTATS



Pour le recensement des chemins, l'association a développé une nouvelle méthode efficace basée sur la géolocalisation et l'usage de matériel informatique adapté.

Le projet du recensement des chemins ruraux mené par l'association est possible grâce à nos financeurs : l'Europe avec le FEDER, la région Hauts-de-France, la Fédération Régionale des Chasseurs et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne où se situe le siège de l'association.

Pourquoi faire le recensement ?

Il va permettre aux communes d'obtenir une base de travail en prenant connaissance du maillage des chemins, en clarifiant leurs statuts et en faisant l'état des lieux du réseau. Il permet également à la commune de réaffirmer sa propriété et enfin de mettre en place des actions de préservation, restauration et valorisation des chemins ruraux avec par exemple la réouverture de chemins, la mise en place de circuits, l'entretien, etc.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour le recensement. La première étant le relevé théorique des chemins ruraux sur les grandes planches cadastrales de la commune mis en parallèle avec la liste des voies communales à jour ainsi que tout document démontrant un changement sur les chemins ruraux comme une vente ou une création de chemin.

L'étape suivante est le relevé terrain. Il va permettre de constater si les chemins sont existants, fermés ou annexés et par quoi. Classement que je vous expliquerai avec les résultats dans la suite de la présentation.

On va également noter le revêtement des chemins, les éléments naturels qui les bordent mais encore les observations diverses telles que les bancs, ornières ou dépôts de déchets. Nous terminerons par des propositions d'aménagements comme des plantations de haies, fruitiers ou encore des semis de bandes enherbées. Ce qui, de surcroît, peut être intéressant dans le cadre de l'appel à projets « La nature en chemins » pour lequel l'association est référent technique comme l'a précisé Nadia BUTTAZZONI en début de colloque.

Pour finir, toutes ces données sont retranscrites dans un plan de gestion et un cahier des annexes qui regroupent l'ensemble des éléments de l'inventaire sous forme de cartes, graphiques et tableaux.

Les résultats

Le projet du recensement se déroule sur 3 ans ; nous sommes, à l'heure actuelle, arrivés à la moitié. Pour le moment, 116 communes ont été recensées sur les Hauts-de-France. Cela représente près de 1 700 km de chemins ruraux.

Dans la réalité, nous classons les chemins ruraux en plusieurs catégories : ouverts, fermés et/ou rognés.

- Les chemins ruraux ouverts, conformes en termes de longueur représentent ici un linéaire de 1 412 km.
- Les chemins ruraux fermés, inaccessibles sur une partie ou la totalité de leur longueur représentent ici un linéaire de 271 km :
 - Ils peuvent être fermés de manière intentionnelle pour deux raisons : soit par de la culture notée ici labour représentant une surface de 35 km², soit par l'installation d'une clôture ou barrière indiquée ici pâture/clôture représentant une surface de 19 km².



Charline STADTFELD

Chargée de mission de Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie

Employée depuis mars 2017, elle a pour mission de réaliser le recensement des chemins ruraux des communes du département de la Somme et, d'une façon générale, d'accompagner l'ensemble des acteurs des chemins dans leurs démarches.

Appel à projets : ce dispositif permet à la région d'apporter un soutien financier aux projets ciblant l'aménagement environnemental des chemins ruraux

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional



- Il existe aussi une fermeture non intentionnelle des chemins par la végétation. Cela représente une surface de 29 km² envahie par du bois et 36 km² par du taillis savart.
- Enfin parmi les chemins ruraux ouverts, certains sont rognés, c'est-à-dire annexés sur la largeur, et représentent un linéaire de 379 km :
- On retrouve les mêmes types d'annexions intentionnelles avec la culture pour une superficie de 45 km² et la clôture ou barrière pour 5 km².
- L'annexion non intentionnelle est également présente avec du bois pour 5 km² et du taillis sur 3 km².

Un même chemin rural peut présenter les trois catégories de classement sur son linéaire : rogné (premier plan), fermé (partie cultivée) et ouvert (arrière plan).

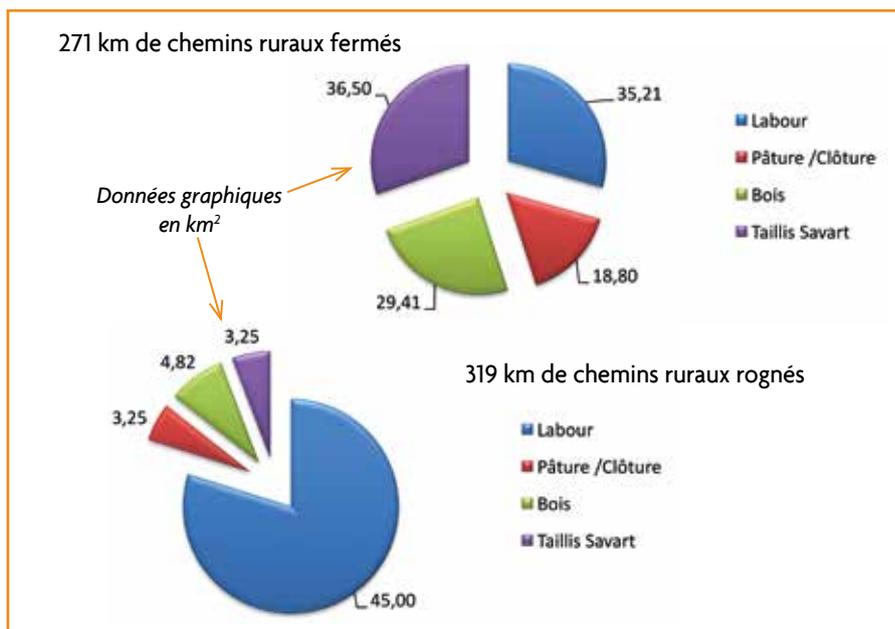


On s'aperçoit que l'annexion des bordures des chemins ne doit pas être minimisée car elle représente une superficie non négligeable, qui a pourtant tout son intérêt pour la biodiversité.

Nous retrouvons dans les chiffres de l'étude les linéaires de chemins ruraux ouverts bordés par des éléments naturels. 731 km de chemins sont bordés par des bandes enherbées, 278 km par du bois, 255 km par des haies, 194 km par des talus et enfin 13 km par des alignements d'arbres. Il n'est pas impossible d'avoir plusieurs éléments naturels qui bordent un même chemin ou au contraire des chemins nus.

La répartition des types de revêtement des chemins ruraux ouverts est dominée par 42% de chemins enherbés, suivie de 25% de chemins empierrés, 19% de chemins en terre et enfin 14% de chemins goudronnés. On remarque clairement que le type de revêtement ne classe pas le chemin. En effet, les chemins goudronnés ne sont pas automatiquement à classer dans les voies communales et inversement.

Pour conclure, à l'heure actuelle, 116 communes ont été recensées et 106 sont actuellement en cours. Au moment où le diaporama a été fait, 87 communes étaient encore intéressées. Depuis, on atteint déjà une centaine de volontaires pour faire partie de ce projet. Certaines se trouvent peut être dans la salle... ■



18 mois de recensement ont fourni des statistiques pertinentes sur l'état des chemins ruraux dans la région.

2. DU CHEMIN À L'ITINÉRAIRE

Quelques définitions

Chemin : voie, généralement de terre, aménagée pour aller d'un point à un autre.

Itinéraire : chemin à suivre, ou suivi, pour aller d'un point à un autre.

Pour éviter toute confusion nous dirons que l'itinéraire est une construction intellectuelle qui s'appuie sur l'assise physique qu'est le chemin.

Lorsque vous marchez sur un chemin, vous apercevez parfois une marque, blanc et rouge ou jaune et rouge ou jaune. Cette marque vous guide sur un itinéraire qui emprunte ce chemin.

généralement la commune. Comme l'itinéraire emprunte ce chemin, l'accord du propriétaire est obligatoire. Pour éviter tout litige d'usage, cet accord doit être écrit (délibération de la commune, convention avec les propriétaires privés, etc.). S'agissant de chemins ruraux, l'usage est public donc la délibération porte sur l'autorisation de balisage de l'itinéraire.

Lorsque l'on veut créer un itinéraire, il convient donc de rechercher le ou les propriétaires des chemins qu'on envisage d'utiliser, d'où une recherche cadastrale, puis de leur soumettre le projet afin d'obtenir leur accord.

A noter que de multiples régimes de protection de la nature peuvent s'appliquer et avoir des conséquences sur les autorisations à demander pour la création d'un itinéraire :

- les sites inscrits et classés,
- les parcs nationaux,
- les réserves naturelles et réserves biologiques,
- les forêts de protection,
- les parcs naturels régionaux,
- les arrêtés de protection de biotope,
- les sites du Conservatoire du littoral,
- les sites Natura 2000 et les espaces naturels sensibles.



Le patrimoine historique, architectural et environnemental ainsi que les chemins peuvent être mis en valeur grâce aux itinéraires.

Du chemin à l'itinéraire il y a une démarche qui passe par une série d'obstacles qui découlent simplement de la loi.

Création de l'itinéraire

Tout chemin a un propriétaire : une personne physique ou morale ou une collectivité territoriale,

L'itinéraire doit aussi offrir une sécurité maximale, ainsi on évitera les routes à circulation importante, la proximité immédiate des zones classées « SEVESO », etc.

Pour sauvegarder cet itinéraire, le conseil départemental est un point incontournable par l'inscription au PDIPR.



Jean-Pierre SANTONJA

Consultant pour le Comité de la Randonnée Pédestre du Nord

Son engagement dans le comité depuis plusieurs années lui confère une solide expérience en matière de législation. Ne souhaitant pas réitérer son mandat au sein de la structure, il reste toutefois une référence pour le comité et le représente auprès de certains partenaires.

SEVESO : nom donné aux sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs et pour lesquels l'Union européenne impose aux états membres de maintenir un haut niveau de prévention.

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

GR : chemin de Grande Randonnée ; en linéaire reliant un point à un autre

GRP : chemin de Grande Randonnée de Pays ; en boucle

FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre

CNSI : Commission Nationale Sentiers et Itinéraires

Particularité des GR et GRP

Enfin lorsqu'il s'agit d'un GR ou GRP, il convient d'obtenir l'homologation de la FFRP (la marque GR est une marque déposée). Cette homologation consiste à présenter un avant-projet à la CNSI, selon un cahier des charges très complet, définissant l'intérêt, la qualité paysagère ou culturelle, les impacts sur le territoire, la prise en compte de la sécurité, etc.

Après validation par cette instance, l'avant-projet devient projet, il est alors instruit par l'instance départementale de la FFRP. Une fois complet, il est homologué par l'instance régionale qui le transmet à la FFRP pour enregistrement. L'homologation est valable 8 ans, elle est renouvelable, selon une procédure allégée.

Voilà l'aspect procédural ; ça peut paraître simple mais ça se joue sur le terrain avec de très nombreuses rencontres, des allers-retours, des blocages parfois...

La procédure réglée et toutes les autorisations de passage et de balisage ayant été obtenues, il convient de poser la marque sur l'ensemble de l'itinéraire et d'en assurer dans le temps l'entretien.

Pour les GR et GRP, ce travail est l'œuvre de bénévoles à travers les comités départementaux et de leurs baliseurs officiels (c'est-à-dire ayant suivi une formation fédérale de baliseur et/ou d'aménageur). ■

Les itinéraires inscrits au réseau des GR répondent à une procédure d'homologation stricte mais valorisante.



3. PAROLE D'UN TÉMOIN



Les chemins ruraux contribuent à la richesse de la biodiversité remarquable sur le territoire de la CCCD avec, notamment, de nombreuses espèces d'orchidées sauvages.

La CCCD représente 30 communes n'ayant pas toutes connu un remembrement entraînant alors une densité de chemins ruraux assez variée. Le travail de l'association Chemins de Picardie a été réalisé en deux étapes. La première concernait six communes qui avaient été définies avec l'intercommunalité. Suite à ce travail exposé aux élus, l'ensemble de la communauté de communes a souhaité s'inscrire dans cette démarche et obtenir le recensement des chemins. Ainsi les 24 communes restantes ont alors été faites. Un véritable travail de fourmis sur près de deux ans.

Résultats de l'étude

Le réseau théorique de chemins ruraux correspond aux chemins qui sont censés exister d'après les documents que l'on a, que ce soit le cadastre ou d'autres documents de la mairie. Voici les résultats : on obtient 1 519 chemins comptabilisés qui ne représentent pas moins

de 600 km. Cela représente également un peu plus de 300 ha soit 1,7 % du territoire de la communauté de communes. Ce n'est vraiment pas négligeable et on remarque sur la carte justement la différence de densité de chemins selon les communes et selon le remembrement qu'elles ont pu connaître.

Quel était l'intérêt pour la communauté de communes de suivre ce recensement ? Il y avait plusieurs objectifs :

- Tout d'abord rappeler la propriété des communes face à la loi trentenaire. C'est la prescription acquisitive qui peut entraîner la disparition de certains chemins du patrimoine des communes.
- Il y avait aussi cette volonté de valoriser le réseau de communication inter-villages et également poursuivre le développement du tourisme vert déjà très présent sur ce territoire que ce soit au niveau pédestre, équestre ou cyclo.
- Il y avait également l'aspect économique avec le potentiel qu'offrent les chemins ruraux pour relier les lieux de consommation. C'est vrai que l'on est sur un territoire qui est rural mais cela n'empêche pas justement de mettre en avant tous ces lieux qui peuvent être fréquentés.
- Et enfin il y avait l'aspect environnemental avec l'intérêt des chemins ruraux pour la connexion des milieux naturels et surtout la présence sur le territoire d'une réserve naturelle.

Il faut rappeler que nous sommes sur un territoire riche à différents points de vue. Tout d'abord riche en terme d'événements historiques, et c'est d'actualité avec le centenaire de la Grande guerre, riche de milieux naturels avec la création récente d'une réserve naturelle régionale et enfin, riche de circuits de tourisme vert. Donc on était vraiment face à une volonté de concilier les différents usages des chemins ruraux sur ce territoire.



Mylène ESCHEMANN

Coordinatrice de Chemins du Nord Pas de Calais - Picardie

Au sein de l'association depuis 2009 en tant que chargée de mission, puis coordinatrice elle a suivi le projet mené sur la CCCD.

En remplacement de Jean-Paul COFFINET
Président de la CCCD

Située dans le département de l'Aisne, la CCCD est très impliquée en termes d'environnement et d'histoire sur son territoire.

CCCD : Communauté de Communes du Chemin des Dames

Prescription acquisitive : Mode d'acquisition de la propriété par le fait d'une possession maintenue aux conditions et pendant le laps de temps exigés par la loi



Valorisation touristique

La carte qui présente les circuits existants en partie sur le territoire nous permet de rappeler que l'objectif initial était bien de créer des circuits inter-villages pour retrouver la circulation douce entre les différentes communes du territoire. L'inventaire des chemins permet une étude des variantes des circuits existants voire des connexions entre ces différents circuits. En parallèle de la volonté de reconnecter les villages, il y avait aussi cette possibilité d'ouvrir de nouveaux circuits sans pour autant être dans une démarche trop lourde. C'est assez long de réaliser des circuits et il y en avait déjà un certain nombre qui existait donc cette volonté de proposer des variantes était possible grâce à la connaissance du réseau de chemins. Le croisement des points d'intérêts touristiques et des chemins permet de proposer des circuits variés

Pelouse calcicole : pelouse calcaire faisant partie de la catégorie des pelouses sèches présentant une faune et une flore spécifiques

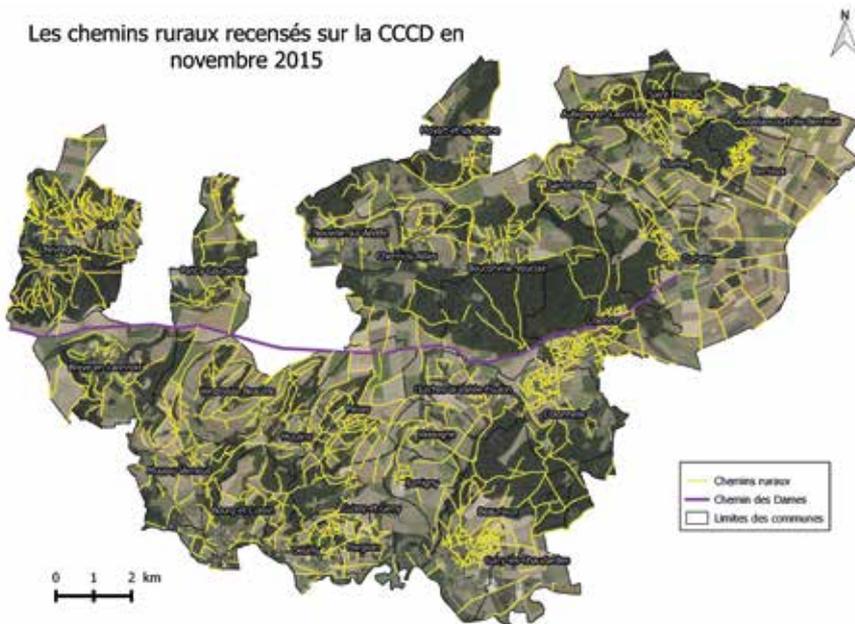
et intéressants. Ce tourisme est lié à la richesse historique de la communauté de communes due à un grand nombre de sites remarquables. Il est également lié à l'environnement préservé du territoire avec la présence d'un nombre important de pelouses calcicoles et de cavités à chauve-souris. Il y a enfin des villages disparus que la communauté de communes cherche à mettre en valeur. Cela fait partie de leurs projets et le fait de connaître les chemins peut permettre encore une fois de créer des circuits et de reconnecter tous ces sites.

Valorisation environnementale

En terme d'environnement, il y avait la prise en compte des corridors herbacés ou boisés dans le développement des projets. Cela peut éviter des passages excessifs afin de préserver certaines zones sensibles mais également accentuer à d'autres endroits les passages pour préserver l'existence de ces corridors. On est face à deux actions qu'on pourrait dire contradictoires mais finalement, au cas par cas, on s'aperçoit qu'une circulation un peu trop importante pourrait déranger certaines espèces ou certains espaces et à l'inverse d'autres chemins potentiellement intéressants mais sans passage régulier auront tendance à se refermer. L'usage permet aussi la préservation.

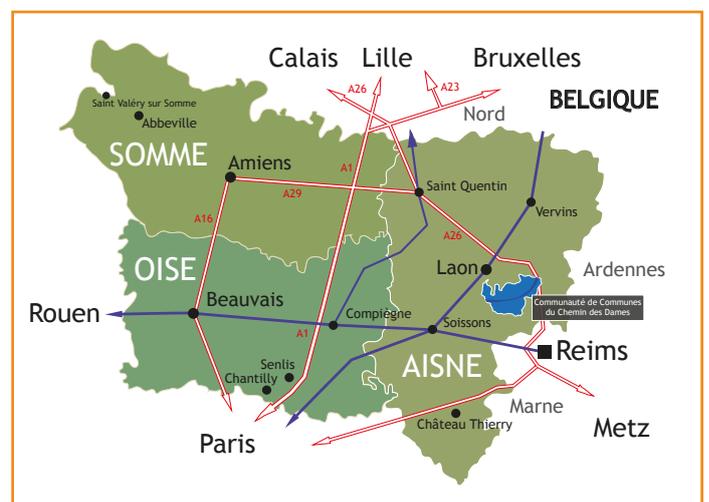
En termes d'actions en cours, il faut savoir que des circuits équestres sont en développement sur le territoire de la communauté de communes. De plus, le chantier d'insertion de l'intercommunalité intervient dans l'entretien des espaces de la réserve et notamment des chemins qui y conduisent. Cette réserve a la particularité d'être multisite et donc les chemins ont vraiment un intérêt pour la connexion de ces différents milieux qui ont été identifiés et pour lesquels il y a eu des inventaires. C'est la preuve que les chemins ruraux ont un rôle à jouer entre les milieux naturels. ■

Les chemins ruraux recensés sur la CCCD en novembre 2015



Le recensement a permis de localiser un maillage très important de chemins ruraux sur le territoire des 30 communes de la CCCD.

La CCCD est située dans le centre du département de l'Aisne et représente un territoire très rural. Le fameux « Chemin des Dames » qui la traverse est réputé pour les combats qui en ont fait un lieu historique de la Première Guerre Mondiale.



© CCCD

1. BIODIVERSITÉ, TRAME VERTE ET ÉROSION QUELLE SYNERGIE SUR QUELS CHEMINS ?

Les grandes problématiques environnementales actuelles, notamment dans notre région de grandes cultures, sont la préservation / restauration de la trame verte et bleue, la qualité de l'eau, la capacité d'accueil des espèces et la lutte contre l'érosion et le ruissellement.

Les chemins peuvent-ils aider à répondre à ces problématiques ?

Trame Verte et Bleue

La TVB vise à préserver la biodiversité. Elle est une mesure importante de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, consécutive aux rencontres du Grenelle de l'environnement de 2007.

La TVB est constituée de différentes sous-trames. Chacune rassemble des espaces constitués d'un même type de milieux. Les cinq sous-trames principales sont :

- milieux forestiers ;
- milieux ouverts humides ;
- milieux ouverts xériques ;

- milieux de grandes cultures ;
- milieux aquatiques.

Leur représentation cartographique est très parlante. Cela peut être synthétisé dans un schéma (voir ci-contre). Les réservoirs de biodiversité sont connectés entre eux grâce à des corridors écologiques qui peuvent être continus (ex : haies, cours d'eau) ou discontinus (on parle ainsi de corridor en pas japonais par exemple). Quels types de chemins contribuent à la trame verte ?

- le chemin prairie linéaire avec la prairie fleurie. On y retrouve tous les éléments de la prairie sur les bordures. La gestion est essentielle, elle maintient ou pas le caractère prairial du chemin.
- le chemin boisement linéaire. C'est un chemin boisé qui pourrait relier entre eux deux boisements isolés en plaine. Soit il est dépourvu de haies et ne peut jouer correctement son rôle de corridor pour la sous-trame forestière, soit il est pourvu de haies et devient potentiellement un biocorridor. Bien évidemment,

les espèces visées ne sont pas le chevreuil ou le sanglier mais par exemple les papillons et les belettes.

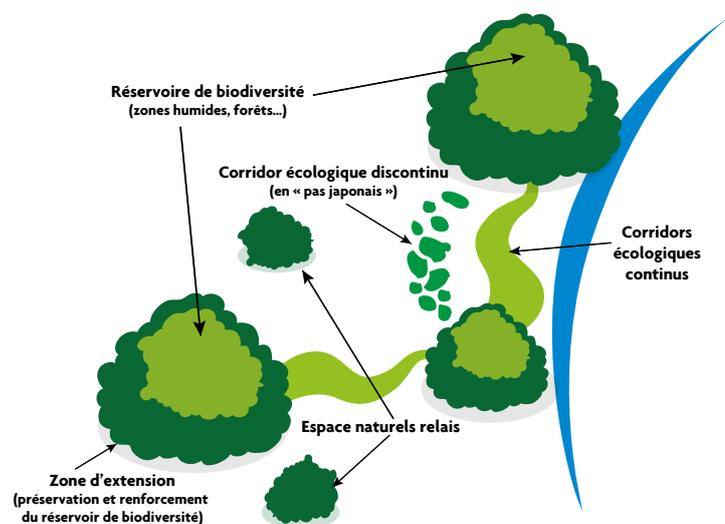
- Le chemin trame herbacée en milieu forestier. Le milieu boisé peut représenter une barrière pour un certain nombre d'espèces comme les papillons des milieux herbacés. Dans ce contexte, le chemin, s'il est suffisamment large et enherbé, peut jouer un rôle de corridor pour ces espèces. Il constituera aussi une formidable lisière à plusieurs strates : zone herbacée - zone arbustive - zone arborée.



Anne TRANNOY

Directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France

Coordinatrice de la Fédération Régionale de Picardie depuis 2002 et en charge des dossiers environnementaux pour la Fédération de la Somme, elle dirige à présent la fédération de la nouvelle grande région.



Continus ou discontinus, les corridors écologiques connectent les réservoirs de biodiversité.

TVB : Trame Verte et Bleue

Xérique : caractérise un milieu sec ou aride

Erosion

Si le chemin est légèrement plus haut que la parcelle adjacente, quand il est bien aménagé (avec une bande enherbée, etc.) et avec une position optimum en plaine, il peut jouer le rôle de bande tampon et retenir les matières solides ainsi que les eaux de ruissellement. Les chemins contribuent ainsi à la lutte contre l'érosion.

Capacité d'accueil

La perdrix grise est une espèce emblématique de la région Hauts-de-France qui passionne les chasseurs. Ses populations sont en baisse aujourd'hui du fait de sa dynamique de reproduction mais aussi des habitats qui lui sont moins favorables, d'où des difficultés à faire remonter les effectifs de l'espèce sur certains secteurs.

70 % des nids sont situés à moins de 30 m de la bordure de la parcelle dont la moitié à proximité d'une route ou d'un chemin, d'où l'importance du maintien et de l'aménagement des chemins pour l'espèce.



La perdrix grise installe généralement son nid à moins de 30 mètres d'un chemin ou d'une route.

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

SAU : Surface Agricole Utile

PNA : Plan National d'Actions

Plante messicole : plante annuelle habitant dans les moissons, c'est-à-dire dans les champs de céréales

Cela a été confirmé dans l'étude PEGASE menée en 2013 par l'**ONCFS** et plusieurs fédérations des chasseurs du nord de la France. Au cours de ces recherches, il a été constaté que 35 % des nids de perdrix grise étaient situés à moins de 10 m d'une bordure.

Il a été estimé en ex-Picardie que la surface des chemins ruraux correspondrait à 1,5 % de la **SAU**. Cela représente 2,5 km de chemins ruraux pour 100 ha de **SAU** et contribue ainsi à créer 15 ha de zones prisées par la perdrix grise pour sa nidification (moins de 30 m d'un chemin).

Plans Nationaux d'Action

Les chemins ruraux contribuent aux **PNA**. Ceux-ci sont des outils de protection de la biodiversité visant à augmenter la connaissance, la conservation et la sensibilisation sur les espèces menacées.

Il existe en France 62 **PNA** dont beaucoup concernent les DOM/TOM. Douze sont déclinés dans notre région.

Parmi ceux-ci, deux peuvent avoir des interactions nettes avec les chemins ruraux :

- Le **PNA** en faveur des plantes messicoles : le coquelicot est l'emblème de ces plantes. Celles-ci ont une floraison assez longue, ce qui est très intéressant pour tout un cortège d'espèces.
- Les chemins sont aussi tout à fait intéressants pour le **PNA** « France, terre de pollinisateurs ».

L'importance de la gestion

Un chemin peut remplir toutes les fonctions qui ont été développées précédemment mais cela n'est pas toujours le cas. Il y a chemin et chemin...

Les approches des riverains d'un même chemin peuvent être différentes. Le maintien d'une bande herbacée, la présence de petits buissons latéraux, l'absence de traitement témoignent de la bonne gestion du chemin. A l'inverse, la pulvérisation du champ qui débute au milieu du chemin met la terre à nu, les bordures ne sont pas maintenues et des traces d'érosion peuvent apparaître. Il n'y a donc pas d'intérêt pour la biodiversité

En ce moment de nombreux chemins sont refaits pour la circulation des engins dans le cadre de projets d'implantations d'éoliennes. Cette rénovation crée des chemins monotones, gravillonnés et sans grand intérêt pour la biodiversité ou la lutte contre l'érosion.

Il faudrait œuvrer pour la restauration de chemins plus sympathiques pour la faune sauvage, plus riches grâce à l'implantation de bandes enherbées, haies ou grands arbres. Il est évident qu'un chemin végétalisé de part et d'autre est peut-être trop idéaliste et ne permet pas toujours une circulation aisée de gros engins, mais il est fort probable qu'une situation intermédiaire optimum entre biodiversité et circulation peut être trouvée.

Quelques grandes règles de gestion des chemins :

- Respecter les emprises ;
- Maintenir au maximum la partie herbacée ;
- Entretien de façon différenciée (entretien régulier de la végétation sur la bande de roulement si besoin ou gestion en prairie / entretien de septembre à mars pour les

accotements où aucune intervention si les milieux sont équilibrés / prévoir un plan de gestion des chemins);

- Réaménager en prenant en compte l'aspect agricole (pas d'espèces « à risque »);
- Améliorer les bordures (buissons repères, talus,...);
- Prendre en compte la fréquentation ;
- Concerter : pour un aménagement durable !

Mais qui se charge de cette gestion ? Avec quels moyens ? Et quelles aides ? ■



Les arbres et les haies bordant ce chemin constituent un biocorridor efficace pour éventuellement relier deux massifs boisés isolés.



2. AUXILIAIRES ET BORDS DE CHEMINS



Hubert COMPERE

Agriculteur à Mesbrecourt (Aisne)

Agriculteur, chasseur, il s'intéresse depuis plus de 10 ans aux insectes auxiliaires et à leurs services rendus à l'agriculture. Cette préoccupation l'a amené très vite à considérer les chemins comme de véritables supports de la biologie agricole.

Agriculteur dans le département de l'Aisne, j'exploite de grandes cultures. J'ai un objectif depuis 2011 : limiter l'utilisation des phytosanitaires pour arriver à mes fins. J'adhère au réseau DEPHY, le principe est d'essayer, avec les ingénieurs, de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires au strict minimum. Donc à ce titre là, j'arrive à diminuer de 50 % l'utilisation de phytosanitaires hors herbicides.

Maintien et entretien des bords de chemins

Sur les bords de mes parcelles, j'essaie d'avoir un maximum de variétés avec pour but d'avoir un maximum de fleurs le plus longtemps possible. La saison florale va commencer avec les prunelliers suivis de l'aubépine puis viennent les plantes annuelles. Ensuite, je recherche également des fleurs d'été pour les buissons et j'utilise plutôt du troène. Ce n'est pas une espèce endémique mais cela produit beaucoup de nectar permettant de fixer un grand nombre d'auxiliaires, notamment les syrphes. De même, le lotier, lorsqu'il refleurit, couvre dans le temps de nombreux besoins des pollinisateurs et auxiliaires. Il sert entre autres à fixer un peu d'abeilles sauvages. J'utilise le trèfle pour ressemer les chemins en terre, il nourrit très bien le gibier, les pollinisateurs et les auxiliaires.

Donc en bords de champs et de chemins, on a la chance d'avoir des petites surfaces et ainsi un complexe d'habitats pour couvrir un maximum de groupements de la petite faune et des insectes. Par exemple, la perdrix a besoin à la fois du bord de chemins et de la bande de ressui.

Lorsque le chemin est dégradé, je le restaure et si c'est la bonne période, je sème du trèfle à la main. Je fais moi-même mes plantations à partir de plants locaux, que je déterre à un endroit et replante dans le bord des champs. Mais je ne plante qu'un côté du chemin parce qu'il faut pouvoir circuler avec la barre de coupe sans être bloqué par les branches. C'est vrai que planter c'est bon pour la biodiversité mais après il faut entretenir ! Et c'est là que les problèmes de conflits peuvent arriver avec des agriculteurs gênés pour la circulation des engins du fait d'une emprise trop importante de la haie.

Un des autres rôles de la haie en bord de chemin c'est la possibilité de fournir de l'ombrage en été mais aussi un abri aux oiseaux quand il fait un peu froid.



© Hubert COMPERE

La présence de haies composées d'essences variées le long des chemins permet de maintenir une floraison sur une plus longue durée et ainsi assure le gîte et le couvert à de nombreux auxiliaires.

Le rôle des auxiliaires des bords de champs

Parmi les auxiliaires, la liste est longue et chacun a son rôle. Les araignées sont efficaces sur les insectes volants ou perchés et ont une durée de prédation longue. Au sol, les carabes sont extrêmement utiles pour la prédation des

Bande de ressui : lieu où les animaux sauvages vont se sécher après la pluie ou la rosée

limaces mais mangent aussi beaucoup d'autres consommateurs des cultures. Ils sont aidés par d'autres espèces d'araignées qui vivent au sol.

Les hyménoptères parasitoïdes sont moins connus. Cousins des abeilles, ils ont besoin de nectar qu'ils trouvent sur les cultures ou sur les fleurs qui bordent les champs. Ils sont parmi les auxiliaires les plus efficaces.

Les oiseaux, comme les sansonnets, jouent aussi un rôle d'auxiliaire. En observant les gésiers, je me suis aperçu qu'ils contenaient des altives (coléoptère parasite du colza), des carabes mais aussi des baies de cornouiller. En aménageant le bord de chemins, avec quelques buissons, on va fournir un perchoir pour qu'ils puissent se reposer et un peu de nourriture végétale. Comme ils sont franchement omnivores, ils complètent leur alimentation par des parasites.

L'Aphidius, cousin des abeilles, a une vie adulte très courte. Il doit couvrir ses besoins en un minimum de temps : trouver rapidement du nectar, rechercher la proximité de pucerons pour se nourrir et les parasiter afin d'assurer sa reproduction. Il a un rôle de régulation des pucerons.

Chaque espèce a des besoins particuliers. Dans un inventaire, on peut trouver toutes les catégories. Les ravageurs, les prédateurs parasitoïdes qui ont besoin de nectar pour s'alimenter, les prédateurs,... Certaines espèces ont des cycles de 1 à 2 ans. Il est donc important de travailler de façon durable. Grâce à cela, ça fait 12 ans que je n'ai pas mis d'insecticides. Pour passer l'hiver, les insectes doivent trouver quand même refuge dans un milieu moins perturbé. Les bords de haies, où il n'y a pas de travail du sol, pas de pulvérisation, jouent ce rôle de réservoirs pour les auxiliaires et facilitent la transition avec l'année suivante.

Précautions d'usage

Je vous ai présenté les choses de façon un peu idyllique mais il y a aussi des problèmes. Quand on est un peu trop précautionneux à broyer l'herbe fréquemment, on sélectionne le ray-grass qui n'est pas un ami de l'agriculteur. C'est une plante qui résiste très bien aux herbicides, qui se propage très bien. Donc pour ne pas avoir de ray-grass, il faut faire le fainéant et laisser la végétation se développer ! Dans ce cas, d'autres herbes vont dominer : le dactyle, la fétuque, ... Le dactyle et la fétuque ne gagnent pas dans les champs, les herbicides les réduisent très bien. J'entretiens les bordures de champs surtout quand j'ai du chardon et de l'armoise principalement. Je vais les faire au round-up dans un pulvérisateur à dos - un peu de chimie. Je préfère utiliser la chimie sur quelques ronds de chardons ou d'armoise plutôt que de broyer toute la bande. Parce que certes cela va faire plus propre mais ensuite cela favorise des herbes qui vont poser problème.

Je vais revenir juste sur les plantations. Il faut planter de la variété pour avoir des fleurs à différentes périodes. Pour la perdrix, il est intéressant d'avoir des buissons assez larges (1,5 à 2 m), espacés de 150 m les uns des autres pour qu'elles puissent s'échapper. Les grands linéaires restent des zones de forte prédation (rapaces, renards).

Je ne peux conclure sans parler des fourmis. Elles n'ont pas de rôle particulier dans la fonctionnalité agricole, par contre ce sont d'excellents bio-indicateurs et elles ont la faculté de nourrir les perdrix même en année humide. En effet, dans cette situation, les fourmis vont remonter à la surface et vont être presque la seule ressource garantie pour les perdrix et les autres oiseaux. ■



© Hubert COMPÈRE / F. DUMOULIN

Les parasitoïdes ne sont pas les plus connus des auxiliaires mais font pourtant partie des plus efficaces.

Un entretien non intensif des bordures des chemins permet d'amener à un certain équilibre de ces espaces avec la présence d'espèces de graminées plus faciles à gérer comme le dactyle et la fétuque.



© Hubert COMPÈRE



3. QU'EST-CE QU'UN PESTICIDE ?



Bertrand VAAST

Agriculteur à Heuchin (Pas-de-Calais)

Impliqué dans la gestion du territoire, il est maire de sa commune et préside également le syndicat des eaux. De plus, il est responsable d'un important groupement d'intérêt cynégétique (GIC) comptant 75 adhérents et chassant sur 9 000 ha.

Par rapport à ce qu'a dit l'animateur, mon sujet a un peu changé.

Vous vous êtes tous rendu compte qu'il y a une campagne anti-pesticides à la télévision et dans les médias depuis pas mal d'années. Une campagne où la critique est permanente. Il y est dit qu'on travaille mal mais sans explication. La même campagne est en train d'arriver sur la chasse où il n'y a que des attaques sans traiter le sujet plus en détail.

Vous êtes nombreux à être passionnés de randonnée, donc vous vous promenez sur les chemins ruraux et vous voyez les agriculteurs qui traitent à droite et à gauche. De temps en temps, vous trouvez que ça sent la « chimie ». Je voulais aborder ce sujet un peu tabou car les agriculteurs ont du mal à en parler : vous expliquer ce qu'est un pesticide.

D'abord je vais vous décrire ma ferme. Comme M. COMPERE, je fais partie du réseau DEPHY et j'ai signé des mesures agro-environnementales et climatiques avec réduction des pesticides de 50 %. J'habite à Heuchin, un petit village dans le Pas-de-Calais, près de Hesdin et Saint Pol sur Ternoise, une région de polyculture et également d'élevage avec beaucoup de vaches laitières. Qui dit vaches laitières, dit beaucoup de pâtures mais également beaucoup de champs de maïs. Je ne pratique que la polyculture : des céréales (du blé de l'orge), du colza, un peu de betterave, de la féverole et du maïs grain.

Trois grandes familles

Il y a trois principales sortes de pesticides :

Les herbicides. Ces produits chimiques sont employés pour détruire les mauvaises herbes.

Il y a forcément des jardiniers dans la salle, vous avez tous remarqué qu'après avoir travaillé votre jardin, c'est nickel, c'est propre. Mais après une petite pluie de quelques millimètres et le soleil derrière, au bout de dix jours le jardin est redevenu sale. Il est plein de mauvaises herbes.

Dans les cultures c'est la même chose, c'est-à-dire, sans intervention, toutes les mauvaises herbes vont pousser et étouffer la culture. Le rendement est affecté mais surtout la multiplication des mauvaises herbes compliquera la culture des terres pendant plusieurs années.

Pratiquement chaque culture reçoit un herbicide dans l'année. Sauf quand on commence, et j'en fais depuis dix ans, du désherbage mécanique.



La création de passages de roues au moment du semis facilite ensuite le positionnement du pulvérisateur.

© Remi FRANCOIS

Le désherbage mécanique se pratique avec des herse étrille (jusque 12 mètres de large) derrière le tracteur. Ce sont les mêmes appareils utilisés par les agriculteurs bio et le but est de griffer la terre pour arracher les mauvaises herbes qui se dessècheront toutes seules.

Les fongicides. Nos cultures sont affectées par les maladies notamment quand il pleut régulièrement. On met alors un, ou deux ou trois fongicides pour combattre ces maladies. Toutes les cultures ne reçoivent pas un fongicide. On critique souvent le maïs, pourtant il reçoit un herbicide mais pas de fongicide. On cultive maintenant des variétés tolérantes aux maladies, notamment en blé où un ou deux fongicides suffisent. Depuis plusieurs années, je cultive du colza où je n'applique plus de fongicides.

Les insecticides. Ils sont fort décriés. Contrairement à ce qu'on entend, on emploie de moins en moins d'insecticides, dans ma région, sur les cultures que je vous ai citées tout à l'heure. On a également la chance d'avoir du maïs où on n'observe pas de pyrales - un insecte qui est destructeur pour cette culture. On n'a jamais mis un insecticide sur nos maïs dans notre secteur. Sur la culture du blé également, depuis quinze ans je ne mets plus d'insecticide. De même, sur le colza nous sommes de plus en plus nombreux à ne plus en utiliser.

Bien sûr dans ma région, il n'y a pas les cultures pour lesquelles on utilise le plus de pesticides comme la pomme de terre ou les légumes.

Une technique précise

Je voulais vous expliquer comment on traite. Tout commence au semis. En agriculture quand on sème on utilise maintenant des semoirs de trois ou quatre mètres de large où on peut couper électriquement la distribution de graines. Par exemple : un agriculteur a un pulvérisateur de 30 m de large. Au moment du semis, il va couper la distribution de graines à 14 m et à 16 m. Ces lignes sans graines, qu'on appelle passage de roues, serviront de repère pour le passage du pulvérisateur. A chaque fois qu'il va mettre un pesticide, il placera ses roues sur les lignes sans graines. Tout cela pour vous dire que s'il a décidé de traiter à 20 cm du chemin rural, à chaque fois qu'il passera, le pulvérisateur s'arrêtera à 20 cm. S'il a décidé de commencer à traiter à 3 m du chemin rural parce qu'il y a une bande enherbée, à chaque fois la dernière rangée du pulvérisateur s'arrêtera à 3 m du chemin. Ce que je veux vous expliquer c'est que les bords de chemins ne sont pas traités si l'agriculteur les a bien délimités au semis.

Je parle des passages de roues jusqu'à la récolte où on ne veut pas piétiner les champs. Je vais revenir après sur les traitements post-récolte où là forcément les passages de roues n'existent plus.

Une fréquence adaptée

Je vous parlais tout à l'heure de cultures où on met de moins en moins de pesticides malgré tout ce que l'on peut entendre. Je vais vous donner trois exemples de culture chez nous.



La plus fréquente est la céréale, notamment le blé. On désherbe souvent le blé à l'automne ou au printemps au mois d'avril. Au printemps, je mets un ou deux fongicides et c'est tout. Quelqu'un qui intensifie sa culture va mettre des régulateurs de croissance : un ou deux pour éviter la verse (champs qui se couchent sous l'effet du vent et de la pluie) puis il va appliquer un, deux ou trois fongicides. Et vous avez l'impression au printemps de nous voir toujours avec le pulvérisateur mais c'est parce qu'on a des cultures différentes. On passe, pour finir, sur du blé entre trois fois comme moi pour une année et jusqu'à cinq ou six pour certains.

Sur une culture de colza, qui fleurit au printemps, j'arrive à ne faire qu'un désherbage à l'automne après le semis. Ensuite je n'y touche plus jusqu'à la récolte. Certains agriculteurs pulvérisent encore un ou deux insecticides, un ou deux fongicides.

La culture de maïs est très critiquée car c'est une plante qui a besoin de beaucoup d'eau. Pratiquement tous les maïs, dans ma région, sont désherbés une fois et après on n'y touche plus jusqu'à la récolte : pas de fongicide, pas d'insecticide et pas de régulateur. De plus, dans le Pas-de-Calais où il pleut souvent, aucun maïs n'est irrigué.

Des pratiques perfectibles

Par contre, le vrai problème pour moi c'est le désherbage après la moisson. Comme la récolte a été enlevée, les agriculteurs ne prennent plus les passages de roues qu'ils ont tracés au moment du semis. Et c'est là qu'ils ont tendance, et c'est la grosse erreur, à serrer le plus possible le long du chemin. Ils ont complètement tort parce que,

Une agriculture raisonnée peut limiter la fréquence d'utilisation du pulvérisateur.



dans les mauvaises herbes, il y en a qui sont faciles à détruire - notamment tout ce qui est graminées telles que le vulpin, le paturin, le ray-grass, etc. qui peuvent être traitées avec du glyphosate appelé Round-up - il reste celles qui sont très difficiles à détruire : les chardons, la berce commune et le chiendent. Le problème est que les agriculteurs travaillent ainsi depuis maintenant 20 ou 30 ans. Pour les faire changer, ce sera difficile car modifier une habitude est compliqué.

Deux choses pour conclure

L'agriculture a énormément évolué en 30 ans. Je vais vous donner un exemple : quand je me suis installé en 88, je cultivais déjà du colza et à l'époque les techniciens de la coopérative (qui me vendaient les pesticides) nous disaient il faut passer trois fongicides mélangés à des insecticides et le dernier passage était fait par hélicoptère. On installait des grands jalons blancs et

l'hélicoptère pulvérisait toute la plaine. Maintenant, heureusement ces méthodes sont interdites et on s'est bien rendu compte qu'il fallait travailler autrement.

Le changement est amorcé mais il y a encore énormément de travail à effectuer. Le problème dans l'agriculture est que les techniciens sont des commerciaux et ils nous vendent leurs produits. On a le même phénomène que dans les pharmacies et les laboratoires : ceux qui nous conseillent ont des objectifs pour en vendre le plus possible. Ils nous font toujours peur en disant « si vous ne traitez pas, vous allez avoir une attaque d'insectes ou des maladies qui entraîneront une catastrophe etc. »

J'espère sincèrement que l'agriculture avancera. On a une demande sociétale environnementale. Le consommateur ne veut plus de cette agriculture avec ces pesticides. A nous de changer et c'est tout à fait possible. ■

Encore un petit message :

De temps en temps vous vous promenez dans les chemins et ça sent le produit mais ce n'est pas parce que ça sent fort que le produit est toxique. C'est un peu comme des fumées d'usine, ce n'est pas parce qu'une cheminée à une grosse fumée qui sort que c'est toxique. La grosse fumée blanche qui sort d'une sucrerie : ce n'est que de la vapeur d'eau ! Quand vous vous promenez, quelque fois on met du produit qui n'est pas bon mais qui ne sent pas et quelque fois on met du produit qui sent mais qui n'est pas mauvais. Le produit qui sent le plus mauvais sur la ferme, c'est du bio3G, un produit bio à base d'algues, de sang et de purin d'ortie, qui est 100% naturel non chimique mais dont l'odeur est abominable. Quand vous vous promenez, ce n'est pas parce que ça sent que c'est un pesticide.

4. GESTION DES BORDS DE CHEMINS EN MILIEU AGRICOLE



© Hommes et Territoires

80 % de la flore en bordure de champ ne sont jamais observés dans les parcelles cultivées adjacentes.

La bordure extérieure de champs se désigne comme l'espace non cultivé qui s'étend entre la zone cultivée (champ) et un tout autre milieu : une route, un chemin, un bosquet, une haie ou une autre parcelle. En plaine céréalière beauceronne, les bordures extérieures de champs, situées la plupart du temps en bord du chemin, représentent une surface non négligeable : 2 hectares en moyenne sur une exploitation de 120 hectares.

Les bordures de champs et leur flore sauvage sont des habitats pérennes et des ressources essentielles, complémentaires aux autres aménagements et cultures. Mais ces services écosystémiques potentiels sont conditionnés par la composition floristique des bordures de champs qui elle-même résulte des pratiques de gestion qui lui sont appliquées, de la largeur de la bordure, des dérives des pratiques agricoles (travail du sol, herbicides et fertilisants), des modes d'entretien de la végétation (broyage, fauchage, période de passage...), etc. Afin d'optimiser ces services ou améliorer l'état des

bordures de champs, il convient de pouvoir conseiller des pratiques de gestion adaptées à chaque type de bordures.

Le Groupe Technique National Agrifaune « Bords de champs » a créé une typologie des bordures de champs en plaine céréalière (une version bocage est en cours d'adaptation). L'objectif est de mettre en avant qu'il existe différents faciès de bords de champs. Des bordures peu larges et composées d'adventices de culture, moins intéressantes d'un point de vue agronomique et pour la biodiversité, certes, mais également des bordures à caractère prairial ou de lisière forestière (flore vivace non nitrophile), avec un couvert plus intéressant pour la faune, à floraison plus longue et diversifiée, favorable aux abeilles, bourdons et syrphes notamment et sans problématique adventice. Cette typologie propose à l'utilisateur de décrire rapidement la flore d'une bordure et de définir son type. Les avantages et inconvénients de chaque type, pour l'agriculteur et pour la biodiversité, sont présentés en détails ainsi que les aspects économiques (coût de l'entretien...). Un arbre de décisions permet surtout d'aborder les conseils de gestion (méthode d'entretien, période, semis...) adaptés à chaque faciès.

En plaine céréalière, le premier conseil est de décaler la période d'entretien sur les bordures sans problématique adventice. En entretenant avant mai ou après août, on laisse la végétation montée à fleurs et les ressources en pollen et nectar disponibles pour les pollinisateurs. Les expérimentations menées par les groupes Agrifaune d'Eure-et-Loir et du Loiret montrent que cette pratique augmente considérablement les visites d'insectes pollinisateurs sur les bordures de champs et n'engendrent pas de dissémination d'adventices dans les parcelles adjacentes.

Pour les bordures avec une flore qui peut poser un problème adventice, nous avons travaillé sur une technique de semis de fleurs sauvages.



Caroline LE BRIS

Chargée de projet de l'association Hommes et Territoires

Elle s'occupe de l'expérimentation de pratiques innovantes en agro-écologie. Elle est également animatrice du Groupe Technique National Agrifaune « Bords de champs », mis en place depuis 2012. Plusieurs publications ont été rédigées dans la presse spécialisée, notamment sur le sujet des bords de champs.

Adventice : [en parlant d'une plante] qui croît sur les terres de culture indépendamment de tout ensemencement par l'homme

Nitrophile : [en parlant d'une plante] qui vit sur des sols riches en azote, qui demande beaucoup de nitrates pour son développement



9 auxiliaires sur 10 ont besoin de milieux non cultivés à un moment donné de leur cycle biologique contre 3 ravageurs sur 10.

La végétation semée prend ainsi la place des adventices de culture et installe une flore diversifiée de type « prairial » qui n'a pas besoin d'être entretenue avant montée à graines car sans problématique de dissémination. Elle apporte également un couvert et un habitat stable et une floraison diversifiée pour les pollinisateurs auxiliaires de culture. Le réseau Agrifaune souhaite désormais créer une marque Agrifaune « Bords de champs » pour faciliter l'approvisionnement en semences pour mieux diffuser cette pratique et augmenter les habitats favorables aux pollinisateurs sauvages sur les exploitations.

Les travaux du réseau Agrifaune sont multiples et complémentaires sur la thématique des bordures de champs. Ils visent tous à tester et diffuser des pratiques avantageuses d'un point de vue biodiversité et agronomique. Des projets territoriaux voient le jour en Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est et en région Centre-Val de Loire pour mettre en pratique ces travaux à l'échelle de communes. Au-delà des résultats scientifiques très encourageants et positifs, ces études multi-partenariales ont engendré une mobilisation des acteurs agricoles et cynégétiques sur cette thématique. Les constats partagés issus de ces expérimentations locales sur une longue durée ont permis d'instaurer un dialogue et une communication collective à destination des conseillers et gestionnaires agriculteurs, des communes... Ces expériences et outils créés sont mutualisés et réutilisables au sein du réseau national. ■

2013 : avant semis



2017 : 4 ans après semis



Une expérimentation sur quatre ans s'est révélée efficace pour installer une flore pérenne et réduire les adventices.



5. INTÉRÊTS DES CHEMINS RURAUX DANS LA FONCTIONNALITÉ DES ESPACES NATURELS DU CHEMIN DES DAMES



Pelouse calcicole/Savart



Lézard vert

Marguerite de la Saint-Michel

Les pelouses calcicoles abritent une faune et une flore spécifiques et parfois menacées.

Introduction / Contexte

Les chemins ruraux présentent différentes fonctions pour les espaces naturels du Chemin des Dames et en particulier pour les coteaux calcaires de ce territoire. Avant d'illustrer par des exemples ces différentes fonctions, il convient de définir ce qu'est un coteau calcaire. Appelé larris en picard et savart en champenois c'est un endroit bien exposé, chaud et sec, où se développent des pelouses calcicoles constituées de végétations rases et marquées par le développement d'orchidées sauvages.

Sur le Chemin des Dames, les coteaux calcaires sont reconnus pour leur richesse biologique, reconnaissance qui dépasse les frontières des Hauts-de-France. En effet, les coteaux de ce territoire hébergent au moins neuf habitats naturels menacés d'extinction en région. Ils abritent également 40 espèces de la flore inscrites à la liste rouge de Picardie dont 15 protégées en région et une protégée en France. En outre, ils accueillent plus de 120 espèces de la faune d'intérêt patrimonial dont plus de 100

protégées par la loi. Parmi ce patrimoine naturel, on retrouve les pelouses à Marguerite de la Saint-Michel, pelouses endémiques du Laonnois, comme sur le savart de Chermizy-Ailles qui compte d'importantes surfaces de cet habitat. En 2015, certains coteaux calcaires du territoire ont été classés en réserve naturelle régionale pour mettre en valeur et préserver ce patrimoine naturel exceptionnel.

La CCCD héberge 47 entités de pelouses calcaires dont 40 sont traversées ou longées par des chemins ruraux ce qui représente environ une vingtaine de kilomètres.

Ces chemins, et la gestion qui en est faite par fauche, ont contribué à la conservation d'habitats de pelouses calcicoles et d'espèces associées. Ils jouent un rôle pour le patrimoine naturel des coteaux calcaires dont voici trois exemples concrets à l'échelle de sites à Chevreigny, Bouconville-Vauclair et Oeuilly.

Les chemins comme habitat, exemples

La commune de Chevreigny est propriétaire d'un savart au lieu-dit Les Carrières, contractualisé en 2007 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) pour la restauration des habitats et espèces de pelouses calcicoles. Autrefois, l'entretien de ce site et de l'ensemble des coteaux calcaires par pâturage extensif et/ou fauche garantissait le maintien d'habitats ouverts de pelouses et espèces associées devenus aujourd'hui exceptionnels. En effet, la régression de l'élevage et l'abandon de certains usages dans la première moitié du siècle dernier ont conduit à l'évolution des végétations herbacées en boisement.

Ainsi, jusque dans les années 1960, les pelouses calcicoles occupaient plus des deux tiers de la surface de ce site comptant environ 1,6 ha. Avant la mise en œuvre d'une gestion conservatoire, des pelouses à Marguerite de la Saint-Michel subsistaient de part et d'autres



Thibaut GERARD

Chargé de mission du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

En charge de la gestion des pelouses calcicoles du Chemin des Dames, il anime depuis 2012, en collaboration avec la chambre d'agriculture de l'Aisne, des projets agro-environnementaux visant notamment la création de corridors pour favoriser le déplacement d'espèces liées aux pelouses calcicoles.

CCCD : Communauté de Communes du Chemin des Dames

Pelouse calcicole : pelouse calcaire faisant partie de la catégorie des pelouses sèches présentant une faune et une flore spécifiques

d'un chemin traversant le site. C'est l'entretien du chemin par la commune, qui a permis de maintenir des reliques de pelouses, chemin entretenu plus récemment par le chantier d'insertion de la CCCD.



© CEN Picardie

Les chemins peuvent constituer des milieux de substitution pour la flore, ici une graminée des pelouses calcaires, le Barbon pied-de-poule.

Même exemple sur la commune de Bouconville-Vauclair. l'entretien des abords du chemin a permis de conserver une flore de pelouses calcicoles marquées ici par le développement de la Laïche pied-d'oiseau. Le Laonnois héberge l'essentiel des stations de cette plante, très rare et vulnérable en Picardie, à l'échelle des Hauts-de-France et sur le territoire d'agrément du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Dernier exemple sur le coteau de la Chaouià à Oeuilly. Un chemin traversant le site a fait office de milieu de substitution pour le Barbon pied de poule et la Véronique en épi, deux plantes très rares en Picardie qui affectionnent les zones écorchées, très rases pour pouvoir se développer. Là encore l'abandon d'une gestion pastorale et d'autres modes de gestion ont considérablement réduit les espaces favorables au développement de ces espèces. Avant la mise en œuvre des premières actions conservatoires à partir de 2006 sur le site, seul le chemin offrait des conditions propices au maintien du Barbon pied-de-poule et de la Véronique en épi.

Les chemins présentent aussi un intérêt pour plusieurs espèces de la faune et notamment un papillon : la Mégère. Ce papillon, que l'on retrouve principalement sur coteaux calcaires et prairies, a besoin dans son cycle de vie de points chauds offerts par le substrat nu et caillouteux des chemins qui traversent différents sites. Aujourd'hui, le Chemin des Dames fait partie d'un des derniers territoires où le papillon, inscrit en 2016 sur la liste rouge régionale, est encore

bien présent et il n'est pas rare de le rencontrer le long de chemins traversant ou longeant des coteaux calcaires.

Les chemins, biocorridors

A l'échelle de la Picardie, en 2005, une étude de la fonctionnalité de différents milieux picards a été réalisée par le CENP au travers du projet « Réseaux de Sites/Réseaux d'Acteurs ». Cette étude a identifié des voies d'échanges possibles appelées biocorridors pour des espèces de la faune et de la flore de différents milieux secs et humides.

En complément de ce projet, une étude de la fonctionnalité des pelouses calcicoles des coteaux de la vallée de l'Ailette dans le département de l'Aisne a été menée. Pour évaluer la connectivité du réseau de ce territoire, plusieurs espèces ont été étudiées : trois espèces de papillons (l'Azuré bleu nacré, l'Azuré des Coronilles, l'Azuré bleu-céleste), une espèce de reptile (le Léopard vert) et une espèce de plante (la Marguerite de la Saint-Michel). Ces espèces ont été choisies en raison de leur exigence écologique et de leur faible capacité de dispersion.

La première phase de l'étude a consisté à cartographier la répartition des espèces cibles à l'échelle du territoire et à analyser, à partir de ces cartes, les corridors possibles et les aménagements à mettre en œuvre favorables au déplacement de ces différentes espèces. En exemple, la présence/absence de l'Azuré bleu céleste sur les pelouses calcicoles du territoire nous donne une première indication quant à l'aspect fonctionnel du réseau pour cette espèce recherchant les végétations rases pour se développer. A l'issue de cette étude, plusieurs voies de déplacements possibles ont été identifiées dont plusieurs kilomètres de chemins.

En 2015, l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie a procédé à l'inventaire des chemins ruraux sur la Communauté de communes du Chemin des Dames. En parallèle de cet inventaire, de nouvelles cartographies de la fonctionnalité des chemins comme corridors potentiels pour des espèces liées aux coteaux calcaires ont été établies avec l'appui scientifique du CENP.

Plusieurs exemples illustrent la fonctionnalité de chemins entre différentes communes pour des espèces de la faune et de la flore de coteaux calcaires. Un chemin rural situé entre Oeuilly et Pargnan, composé de pentes herbacées sèches, constitue un milieu de vie pour l'Azuré des Coronilles, un des papillons bleus que j'ai cités précédemment, dont la plante hôte est très localisée, principalement dans le Laonnois et le sud de l'Aisne.

Un autre exemple d'un chemin, composé de végétations herbacées hautes et denses traversant un espace cultivé et situé entre deux pelouses calcicoles distantes de plusieurs centaines de mètres, est utilisé comme voie de déplacement pour le Lézard vert.

Un dernier exemple, un chemin rural situé entre Vendresse-Beaulne et Moussy-Verneuil composé de végétations sèches avec une population de Gaillardet boréal. Cette plante comptant moins de dix stations en Hauts-de-France se retrouve dans les marais tourbeux mais a la particularité de se développer sur quelques pelouses calcicoles du Chemin des Dames.

Une diversité de situations potentielles nécessite une analyse au cas par cas...

Ainsi les quelques exemples donnés précédemment illustrent l'importance des chemins ruraux pour la conservation du patrimoine naturel ici focalisé sur les pelouses calcicoles.

Toutefois, sur le Chemin des Dames et d'autres territoires, les chemins composés d'éléments boisés en contexte de grandes cultures peuvent être des voies de déplacement et milieux de vie pour plusieurs espèces de la faune. En exemple,

le territoire du Chemin des Dames héberge un réseau de cavités souterraines creusées pour le bâti. Certaines de ces cavités situées en contexte boisé sont des gîtes de reproduction de plusieurs espèces de chauves-souris notamment des espèces liées aux milieux boisés. L'implantation de haies ou bosquets le long de chemins situés en contexte de grandes cultures et reliant des boisements et cavités peut constituer des voies de déplacement. C'est notamment favorable au Petit Rhinolophe, chauve-souris très sensible à la fragmentation du paysage, ou bien à plusieurs espèces d'oiseaux comme la Pie grièche écorcheur.

L'implantation de haies le long de chemin couplées à des bandes enherbées et l'entretien qui en découle peuvent être croisés avec d'autres démarches faites sur les territoires notamment au travers de projets agro-environnementaux en collaboration avec les chambres d'agriculture.

Pour répondre à cette problématique, une étude de l'analyse de la fonctionnalité des connexions entre sites de la plaine agricole du Valois, étude complémentaire au projet « Réseau de sites/Réseau d'Acteurs », peut servir d'exemple.



© CEN Picardie

Les chemins jouent un rôle pour connecter les milieux. Le Lézard vert profite, ici, des végétations hautes et denses pour se déplacer d'une pelouse calcicole à l'autre.

1. RANDONNÉE : RETOMBÉES TOURISTIQUES ET ÉCONOMIQUES



Daniel PIPART

Président délégué du Comité de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-France

Baliseur et randonneur du Comité national des Sentiers de Grande Randonnée en 1973, il fut le délégué départemental de la Somme jusqu'à la création de la Fédération des randonneurs en 1978. Initiateur de la première édition du PDIPR de la Somme en 1995, il présidait également le Comité Régional de Picardie avant, tout naturellement, d'intégrer le nouveau Comité des Hauts-de-France.

GR : chemin de Grande Randonnée ; en linéaire reliant un point à un autre

Via Francigena : itinéraire retraçant le parcours de Sigéric, archevêque de Canterbury, se rendant à Rome en 990

FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre

L'aménagement du territoire est la somme d'une multitude d'orientations et objectifs. Il peut être défini comme une tentative d'ordonnance de l'espace, en vue de la recherche d'une meilleure répartition de la population sur cet espace et de la création d'un cadre de vie accueillant pour tous.

Contribution des chemins

Les chemins ne constituent pas seulement un instrument essentiel pour la réalisation d'échanges de toute nature. Ils jouent aussi un rôle éminent dans l'agrément du territoire par leur contribution à la rénovation rurale. Les chemins font connaître des régions en régression économique.

Ils permettent, notamment lorsqu'ils sont équipés d'hébergements appropriés, la création d'activités et d'emplois nouveaux. Ils constituent par conséquent un apport précieux à la reprise de contacts entre les citadins et le milieu rural. Les chemins sont un instrument de la rénovation rurale et d'une meilleure répartition de la population sur l'ensemble du territoire. Aménager le territoire, c'est imaginer le futur. Les chemins concourent à cette œuvre tournée vers l'avenir et le bonheur des hommes.

Facteurs de rencontre

Mieux que les moyens de transport modernes, trop rapides, les chemins sont un facteur de rapprochement entre groupes sociaux. Si leur fréquentation a parfois provoqué des conflits, elle a le plus souvent contribué à faciliter la compréhension réciproque entre ruraux et citoyens éloignés des réalités de la terre.

La vocation historique, culturelle et sociale des chemins et sentiers peut d'autant mieux s'affirmer qu'elle va de pair avec un rôle économique dont les différents partenaires sociaux prennent de plus en plus conscience.

Traditionnellement utilisés pour l'exploitation des champs, des forêts, des carrières, ils peuvent aussi servir le développement d'activités nouvelles.

Le tourisme vert et certaines formes de compétitions sportives commencent à révéler leur rentabilité, ce qui signifie que les chemins sont de plus en plus des lieux de rencontre où toutes les sensibilités, culturelles, sociales, philosophiques, voire idéologiques se donnent rendez-vous.

De Canterbury à Rome

Véritable patrimoine naturel et culturel, un GR contribue à valoriser, préserver les espaces naturels et ruraux et à orienter vers des modes de consommation durables et des échanges entre les populations : c'est l'émergence d'une offre touristique écologique.

Je vais vous citer un exemple : itinéraire européen historique et culturel, long de 1 800 km entre l'Angleterre et l'Italie, le GR 145 Via Francigena est une invitation à cheminer sur les traces des pèlerins en route vers Rome. Traversant le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, il constitue un véritable lien entre les départements de cette nouvelle région.



© Les Foulees Montnoises

Certaines compétitions sportives empruntent les chemins. Elles sont un facteur d'animation reconnu.

La démarche de la FFRP sur le GR Via Francigena se trouve au carrefour des attentes des randonneurs et des politiques sportives et touristiques régionales actuelles. L'itinérance est désormais un outil de valorisation important des territoires. Profiter d'un itinéraire emblématique sur son territoire c'est bénéficier d'un flux touristique constant de randonneurs et donc de consommateurs. Il est indispensable pour les itinérants de trouver un établissement avec les services adéquats. Or les hébergements ne sont pas homogènes le long du GR 145 Via Francigena. L'offre sur certains territoires est insuffisante. Ensemble, la FFRP et les collectivités doivent travailler à résoudre cette problématique.

Les étapes clés pour la création d'une dynamique touristique du GR :

- Etape 1 : requalification du GR et promotion
- Etape 2 : renforcement de l'attractivité du GR
- Etape 3 : développement d'un tourisme écologique
- Etape 4 : retombées économiques sur le territoire

Ces retombées économiques se mesurent sur les acteurs locaux : hébergements, restauration, loisirs et sites culturels.

Le GR 145 n'est qu'un exemple, il y en a d'autres comme le GR 800 qui traverse la Somme. Il est entièrement pourvu d'hébergements, de restauration, etc. Sur le GR 120 du littoral, il y a un travail à faire pour proposer un produit concernant une itinérance en réunissant la Baie de Somme aux Deux Caps sur une semaine de randonnée. C'est à l'étude, j'espère en parler très prochainement avec vous.

Un réel impact économique

Tout comme les GR, les PR constituent une attractivité touristique à part entière sur les territoires.



© Mylene ESCHMANN

J'ai une petite étude qui nous donne l'origine des itinérants. Les itinérants sont estimés à 2 millions en France. Ce sont majoritairement des hommes à 60 %, de plus de 45 ans. Ils pratiquent la grande randonnée, c'est-à-dire trois jours et plus, essentiellement sur le territoire français, en famille et entre amis pour 61 % ou seul pour 39 %. Ce sont des consommateurs avertis, connectés et à fort pouvoir d'achat. J'ai un exemple de retombées économiques sur un territoire : la Grande Traversée des Alpes. Ça donne quand même une idée de ce que ça peut rapporter. On considère qu'une personne, plus exactement un itinérant, dépense 38 € en moyenne pour son hébergement, plus 14 € pour les repas et autres consommations ce qui fait un total de 52 € par jour par personne.

C'est une idée à creuser. Pour la Via Francigena, c'est ce que l'on veut faire, travailler avec les structures touristiques pour arriver à promouvoir ce produit et générer des retombées économiques locales. On espère que ce sera opérationnel en 2019-2020. ■

Environ deux millions de personnes pratiquent la grande randonnée en France. Selon les estimations, les pratiquants de grande randonnée dépenseraient plus de 100 millions d'Euros chaque année.

Deux Caps : Caps de la côte d'Opale entre Manche et mer du Nord : le cap Gris-nez et le cap Blanc-nez

PR : chemin de Petite Randonnée



© FFRP

Quand la randonnée rencontre l'histoire...

Parcourir la Via Francigena, c'est connaître un peu plus de la culture de l'Europe.

2. CHASSEURS : PARTAGE DES CHEMINS



Franck DEMAZURE

Vice-président de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France

Agriculteur à Besny-et-Loizy et maire de sa commune, il chasse depuis une trentaine d'années et a intégré la Fédération des Chasseurs de l'Aisne en 2004 puis celle de la région en 2017. Attaché au paysage rural, il s'intéresse particulièrement au petit gibier et expérimente les aménagements de territoire sur son exploitation.

Entre passionnés, les uns de chasse et les autres de randonnée, les échanges sont souvent instructifs.



En préambule, permettez-moi de préférer le terme de cohabitation au terme de partage des chemins. On partage un bien qui nous appartient mais ce n'est pas le cas des chemins. Alors nous devons plutôt essayer de cohabiter sur cet espace si particulier. Je souhaiterais faire preuve d'humilité en abordant ce sujet des chemins puisqu'ils ne sont pas plus aux uns qu'aux autres, ils sont souvent une œuvre collective et un bien commun.

L'espace et le temps

Ce sont des espaces partagés entre la faune et la flore où l'homme intervient. Pour les chasseurs, les chemins ont un intérêt immense, ce sont des biotopes particuliers avec des natures différentes. Ce sont des réservoirs de biodiversité, ce sont des lieux appropriés pour la couvaison et la mise bas pour les espèces chassables ou pas.

Les chasseurs s'investissent pour l'entretien des chemins pour les nettoyer via l'opération « Hauts-de-France propres » en parrainage avec la Région Hauts-de-France et également pour les valoriser par une quantité d'aménagements. Les chasseurs souhaitent une cohabitation intelligente sur ces chemins. Il est important que chacun comprenne qu'il y a un temps pour tout, et que, quelques jours par an, il puisse y avoir des chemins fermés pour exercer des régulations d'espèces, comme le lapin, qui occasionnent des dégâts. Souvent, nous demandons aux maires de prendre des arrêtés afin de restreindre, le temps d'une journée, l'utilisation de certains chemins pour permettre la réalisation de plans de chasse en toute sécurité pour tout le monde aussi bien pour les chasseurs que pour les autres utilisateurs de ces chemins.

Nous devons trouver des moyens de cohabiter. La communication en est un. Nous devons prévenir de ce que nous faisons.



NaturAgora : un lieu d'échanges exemplaire entre les différents usagers de la nature.

Alors vous verrez à l'entrée des chemins ces panneaux qui informent qu'à ce moment précis il y a une action de chasse sur ces chemins. Certains peuvent y voir de l'accaparement de l'espace mais il n'en est rien. Notre fédération régionale sera toujours là pour dialoguer avec les autres utilisateurs.

Tous ensemble

Je prendrai l'exemple du département de l'Aisne avec la création de naturAgora - il y a une douzaine d'années. Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne, les colombophiles, les pêcheurs, les chasseurs, les apiculteurs maintenant ont décidé de vivre ensemble sous un même toit pour se connaître et échanger. De ces rencontres et ces échanges est née l'association Chemins de Picardie.

Nous sommes fiers d'avoir été le laboratoire de cette création dans le département de l'Aisne. La Fédération des Chasseurs des Hauts-de-France fera toujours en sorte de voir le verre à moitié plein concernant les chemins plutôt qu'à moitié vide. Nous continuerons à œuvrer avec l'ensemble des volontaires pour renforcer la qualité des chemins et merci à tous pour la qualité des échanges lors de ce colloque parce que de ces échanges naîtront une bonne utilisation des chemins. ■

3. AMÉNAGEMENTS FONCIERS, UTILITÉ ET UTILISATION DES CHEMINS

Pour un agriculteur, la première vocation du chemin est la desserte de ses parcelles. Les définitions ont été présentées ce matin donc juste quelques petits commentaires : sur les voies communales il y a l'entretien absolu par la commune et elles sont inaliénables ; sur les chemins ruraux il y a l'obligation d'assurer la sécurité des biens et des personnes, ils sont aliénables et prescriptibles. Leur bande de roulement fait 4 m maximum et l'emprise 7 m sauf décision particulière du conseil municipal de la commune concernée. Et ensuite on a les chemins d'exploitation qui sont des chemins purement privés, qui peuvent être ouverts ou interdits au public. On est dans le domaine totalement privé donc c'est aux propriétaires riverains d'en assurer l'entretien à leur bon vouloir.

Les aménagements fonciers

Aujourd'hui, on parle d'aménagements fonciers, avant on parlait de remembrements. Le but des aménagements fonciers, c'est de restructurer la propriété foncière et regrouper les parcelles divisées au fil des héritages. Donc les communes refont l'inventaire de tout le parcellaire, des voies communales, des chemins ruraux. On s'aperçoit souvent que lors de remembrements, des chemins ruraux sont abandonnés, enfin les communes gardent le terrain mais les chemins tout de même disparaissent car les communes parfois sont bien contentes de retrouver du foncier pour mettre le terrain de foot, faire une salle polyvalente ou avoir un peu de réserve foncière. Donc c'est vrai que dans certains cas, les remembrements sont une des raisons de disparition de chemins.

Les travaux connexes sont tous les aménagements faits suite à cette restructuration du parcellaire foncier. Ils peuvent rétablir des chemins, en créer tandis que certains restent intacts. Et tous les travaux connexes sont financés par les maîtres d'ouvrage quand on a des remembrements issus de grandes infrastructures linéaires (autoroute, voies ferrées, Canal Seine Nord par exemple). Sinon, il y a des aides mais ce sont les propriétaires fonciers qui financent ces travaux-là.

Il y a des chemins ruraux qui sont créés par exemple autour des villages, les chemins de tour de ville. Ça permet aux engins agricoles de se déplacer sur le territoire communal sans rentrer dans le village avec tous les problèmes que ça peut poser. De plus, on s'arrange souvent pour avoir un réseau de chemins renforcés, viabilisés, qui acceptent les camions pour qu'ils puissent



Loisirs, sports et environnement sont les nouvelles fonctions assignées aux chemins.

circuler sans entraver et gêner la circulation et sans passer systématiquement dans les villages. En parallèle de tout ça, dans la procédure d'aménagement foncier, il y a maintenant obligation d'une étude d'impact environnemental. Elle a pour but de voir toute la problématique



Bruno HAAS

Membre de la commission Environnement de la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France

Responsable des dossiers liés à l'environnement au sein de la Chambre, il est agriculteur à Reez Fosse Martin dans l'Oise. Il est conseiller municipal et président de l'association Symbiose.

© Christophe DEMEULEMEESTER



La principale fonction d'un chemin est d'abord la desserte des parcelles.

qui se pose sur le territoire de la commune, aussi bien de la biodiversité, des problèmes de ruissellement, de coulées de boue, etc. Donc les travaux connexes peuvent aussi servir à trouver des parades ou faire des aménagements pour éviter cela.

Ensuite, les chemins d'AFR sont des chemins de droit privé gérés par une association. Cette dernière appelle des fonds à tous les propriétaires. En général, ce ne sont pas les propriétaires qui paient, ce sont plutôt les exploitants agricoles qui se substituent aux propriétaires pour financer les fonds de l'association afin d'assurer l'entretien de ces chemins.

L'association foncière peut réglementer l'accès sur ces chemins. En général quand l'association est dissoute parce qu'elle n'a plus d'objet, les chemins sont rétrocédés aux communes. Le seul problème dans ce cas-là, c'est que la commune a une obligation de les entretenir. C'est un cas un peu particulier par rapport à d'habitude où il n'y a pas d'obligation. Si la commune refuse de récupérer les chemins, les propriétaires riverains pourraient demander à ce qu'ils leur soient réappropriés. Il faut que le conseil municipal prenne une décision pour que ces chemins reviennent dans le domaine communal.

Des enjeux multiples

Aujourd'hui, les chemins ont de nouvelles fonctions. Ce n'est plus uniquement la desserte des parcelles, ce sont aussi des lieux de promenade et d'activités ludiques (randonnée, vélo, etc.). Pour le riverain que peut être l'agriculteur, le seul souci, c'est que l'on retrouve régulièrement des bouteilles plastiques et tout ce qu'on veut. C'est un peu énervant. Quand tous les ans au printemps vous faites le tour de

votre parcelle et que vous ramassez je ne sais pas combien de bouteilles et de sacs plastiques.

Aujourd'hui, pour mettre en valeur les chemins, on leur trouve aussi un usage environnemental. C'est d'ailleurs prévu dans le remembrement avec une étude d'impact environnemental. Les chemins peuvent servir de corridors. Ce sont des zones à privilégier un peu pour ces aspects-là, à garder et à mettre en valeur.

Le seul problème, c'est qu'on entend bien souvent : il faut mettre des haies. La haie, dans les zones d'openfield, n'a pas forcément sa place. Il y a un certain nombre d'espèces d'oiseaux qui n'aiment pas les haies. L'alouette des champs par exemple va s'écarter d'une haie avec des arbres de hauts jets. Si on en met isolés, par tache, par buisson, comme on a vu dans les présentations de ce matin, pourquoi pas. Mais il faut prendre en compte la trame verte, la trame bleue, les réservoirs, les corridors. Quels sont les enjeux sur les réservoirs ? Au point de vue espèces ? Qu'est-ce qu'on relie ?

Dans le projet du SRCE picard, on avait des réservoirs différents avec des espèces différentes et on mettait un corridor entre les deux. Je ne vois pas l'intérêt de relier des milieux qui ne sont pas pareils. Les espèces ne vont pas se déplacer pour aller dans un milieu qui n'est pas le leur.

Donc il y a du travail à faire et c'est intéressant pour demain. Au niveau de la chambre régionale, on suit le mouvement, on essaie d'accompagner, de convaincre les agriculteurs qu'il ne faut pas cultiver les chemins, il faut faire attention.

Perspectives

La chambre a répondu à l'appel à projets « Nature en Chemin » de la région Hauts-de-France, projet qui a provoqué un intérêt fort dont on partage les objectifs. Le seul souci qu'on a, c'est qu'on souhaiterait carrément intégrer dans la mise en place de cette opération-là un travail sur une charte déjà proposée à la région. Cela permettrait de participer à l'élaboration du dossier et les aménagements proposés pourraient se faire en concertation avec les agriculteurs. On arriverait à des résultats intéressants et non pas à des solutions qui sèmeraient la zizanie dans les campagnes où tout le monde se bloque sur ses positions. Je pense aujourd'hui que nous sommes prêts à collaborer et à participer à cette opération pour faire les choses ensemble. Par contre, là aussi, se pose le problème de l'emprise que ce soit d'une haie ou d'un buisson. Le chemin s'il ne fait que 5 m de large, si vous mettez une haie dessus et que vous voulez préserver la bande de roulement, ça me paraît un peu compliqué.

AFR : Association Foncière de Remembrement, désormais appelée Association Foncière d'Aménagement Agricole et Forestier (AFAAH)

Openfield : Paysage agricole à champs ouverts, sans haie ni clôture.

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Je pense qu'il y a des agriculteurs qui sont prêts à faire ces aménagements sur la bordure du chemin sur les terres qu'ils exploitent mais encore faudrait-il que la région accepte de financer ces opérations qui ne sont pas sur le domaine public mais sur le domaine privé et qui sont complémentaires. Donc là il y a encore des améliorations à faire.

La Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France avait commencé en Picardie avec « Gestion de Territoire » qui était, dans le cadre des MAE à l'époque, initié par la Région avec la participation du monde agricole, des chasseurs et des forestiers. L'objectif était la mise en place d'aménagements et la valorisation des parcelles en faveur de la biodiversité (l'aménagement de haies, de mares, etc.). Cette opération a été arrêtée par la Région au dernier mandat, c'est dommage. C'est repris aujourd'hui au travers des MAE, les MAE Plaine et Corridors qui restent très localisées et notre but avec la région est d'engager une stratégie régionale « agriculture et biodiversité ».

Autre perspective, c'est un projet un peu plus particulier. A l'initiative de Symbiose, une association de l'Oise qui regroupe agriculteurs,

chasseurs, forestiers et associations environnementales ; et dans le cadre des compensations sur le Canal Seine-Nord Europe, un changement de calendrier a été suggéré. On a demandé à ce que les compensations, qui doivent normalement se faire avant l'ouverture de l'ouvrage, puissent être retardées pour être faites à travers les aménagements fonciers qui vont se faire suite à la mise en place du canal. C'est une opération pro-expérimentale faite à travers les modes d'opération de l'ONCFS, et avec l'Université de Lorraine. Ce projet sert de territoire expérimental : le parcellaire va être connu avec le remembrement et des infrastructures écologiques vont être mises en place notamment.

Pour répondre aux besoins du territoire, car on a un certain nombre de territoires qui ont des problèmes de ruissellement, de coulées de boue, et on va essayer d'avoir des ouvrages (chemins, bandes enherbées, morceaux de haies, etc.) qui soient multi usages et qui répondent aux attentes environnementales pour la biodiversité, pour les problèmes d'eau, pour les problèmes de climat. Donc, on est dans l'expérimentation, ce projet peut nous amener des solutions intéressantes. ■

MAE : Mesures agroenvironnementales. Cette notion recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la politique agricole commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires (Wikipédia)

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



Les chemins de tour de ville permettent aux engins agricoles de circuler sur le territoire sans traverser les villages.

4. LES CHEMINS, À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET DE SES PAYSAGES



Martin

HENNEBICQUE

*Paysagiste Conseil au C.A.U.E.
(Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement) de l'Aisne.*

Diplômé de l'École du Paysage de Blois, il crée son agence à Conty dans la Somme en 2015. Il intègre par la suite le C.A.U.E. de l'Aisne et accompagne les communes rurales pour la valorisation et l'aménagement de leur territoire dans le respect du patrimoine et des paysages.

Lors de cette intervention, je vais présenter la diversité de types et de formes de chemins à travers le regard du « paysagiste ».

Dans un premier temps, nous allons observer les différents types de chemins que l'on peut trouver sur notre territoire et nous demander pourquoi prend-on du plaisir à emprunter ces chemins. Dans un second temps nous nous questionnerons sur la manière de redonner une véritable identité aux chemins banalisés, en lien avec l'histoire et les paysages du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

Enfin, nous verrons que la valorisation, la création ou la restauration des chemins peuvent permettre d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de nos territoires, qu'ils soient écologiques, paysagers ou économiques.

Cheminer procure des émotions : c'est ce qui nous invite, nous donne du plaisir à aller d'un point A à un point B. C'est une recherche d'émotion, d'un caractère pittoresque, parfois d'une certaine intimité, d'un jeu de découvertes, de repères qui nous invitent à aller plus loin. Ce qui crée ces émotions, c'est la diversité de situations au sein d'une même promenade.

Une grande variété

On va commencer pour cette typologie de la petite dimension vers la plus grande dimension. Je vais parler des chemins au sens large du terme.

Les chemins, en lien et proches du bâti, au cœur de village ou sur les pourtours :

Les venelles, les roulettes (type de chemins retrouvés dans le Ponthieu, en baie de Somme). C'est une catégorie spécifique : des chemins enherbés, souvent creux, avec des bandes plantées de chaque côté. On a un lien très fort avec à la fois le grand paysage d'un côté et de l'autre les jardins privés. Les venelles sont des chemins qui s'enfilent dans le tissu urbain. D'un côté, on est assez proche des structures bâties

et de l'autre côté on a un regard filtré sur les jardins privés.

On a également **les tours de ville** sur les pourtours des villages : c'est ce qui crée une transition entre le village, les jardins et les cultures, le grand paysage. C'est une continuité avec le tissu urbain. Ces tours de ville sont une structure historique du village qui témoigne d'une activité agricole passée. Ils étaient employés pour l'élevage pour amener les vaches à la ferme. Aujourd'hui, ils sont toujours employés comme tels puisqu'ils permettent aux agriculteurs de continuer d'accéder à leurs parcelles sans qu'il y ait de conflit entre le village et les cultures. Et la nouvelle fonction, c'est qu'ils servent également de zone tampon entre espaces cultivés et habités, qui peuvent être



Par leur diversité, les chemins procurent des sensations ou des émotions variées.

des lieux un peu conflictuels. Ils sont souvent ouverts et l'absence de plantations en fait des bandes en terre assez monotones.

Les remparts : On recherche plutôt à surplomber le grand paysage, à se confronter à une architecture assez monumentale.

Les chemins vergers : Ce sont plutôt des espaces de convivialité où on peut avoir le rétablissement d'une identité oubliée. C'est le cas, par exemple, d'un village où l'on a travaillé sur un chemin qui a été replanté d'arbres fruitiers. C'est un lieu où les gens viennent se promener pour cueillir des fruits et on retrouve une identité puisque ce sont des arbres fruitiers d'espèces locales, ancestrales qui étaient oubliées.

Chemins en rapport à l'eau : On a des chemins qui ont un rapport fort à l'eau. Les canaux, les rieux (que l'on peut retrouver dans les Hortillonnages à Amiens), les fossés, les becques (fossés de drainage des parcelles agricoles présents dans la plaine de la Lys), etc. sont des ouvrages qui marquent profondément les paysages de leur empreinte. Les chemins viennent s'appuyer, s'accrocher à ces structures singulières. Ainsi, les promeneurs trouvent ici une proximité avec l'eau où l'on observe un vocabulaire, une typologie végétale spécifique associée et liée étroitement à la présence de l'eau.

Chemins bocagers et chemins creux : Certaines personnes viennent chercher en ces lieux une intimité. D'autres peuvent y éprouver un sentiment d'oppression en raison du couvert végétal plus dense. Cette catégorie de chemins met en scène le paysage environnant : jeux d'ouverture/de fermeture, cadrages sur le paysage, jeux d'ombres et de lumières. C'est souvent le cas dans l'Avesnois, par exemple, où la structure bocagère est fort présente.

Les chemins en sous-bois ou forestiers : On observe ici une strate végétale beaucoup plus haute. Les contrastes entre ombres et lumières et ouvertures/fermetures sont encore plus marqués que dans la catégorie de chemins précédente. Ainsi, l'émotion ressentie lors des transitions entre ambiance de sous-bois et espaces ouverts est multipliée.

Les chemins de crête : En empruntant ces chemins, le promeneur cherche à prendre de la hauteur, dominer, se mesurer à l'immensité ou rechercher de larges panoramas. Les terrils du Pas-de-Calais fournissent de bons exemples ; ou encore la côte d'Opale.

Les chemins monumentaux : Dans ce cas précis, il y a une rupture d'échelle entre celle du promeneur et celle du grand paysage... insaisissable, immense. Tout au long de son cheminement le promeneur va essayer de retrouver dans le paysage une échelle qui lui



est proche et familière sans jamais vraiment y parvenir. A Compiègne, par exemple, l'allée des Beaux Monts est une large percée paysagère qui coupe en deux la forêt domaniale. Elle est monumentale et relie visuellement et physiquement le sommet des Beaux Monts au Palais impérial de Compiègne.

Enfin, les chemins de plaines : Ils traversent des espaces en « openfield ». On y observe une ouverture, une respiration durant la promenade avec différents repères qui apparaissent comme des points d'appel, des ponctuations dans le paysage et donnent envie d'aller plus loin : les arbres, les calvaires, etc. Parfois, certains de ces chemins sont non caractérisés, c'est à dire qu'ils n'ont plus d'identité, déconnectés du paysage qu'ils traversent. Leur usage est devenu purement fonctionnel suite aux épisodes de remembrement des parcelles agricoles ou de l'activité professionnelle qui est pratiquée à proximité.

Lutter contre la banalisation

Il est important que les chemins retrouvent une identité en lien avec le territoire, avec ce qui se passe autour, avec le grand paysage, le paysage lointain ou le paysage proche. Il convient de recréer une histoire autour de ces chemins. On peut ainsi établir des séquences paysagères en lien avec les paysages traversés, redonner du rythme (en jouant avec la diversité des formes et des strates végétales : arborée, arbustive, herbacée), créer des espaces plutôt ombragés qui vont contraster soudain avec des espaces plus ouverts, créer des jeux de cadrage et mettre en place des éléments de ponctuation qui vont guider, saisir notre regard.

Les chemins en sous-bois ou forestiers offrent des jeux d'ombres et de lumières. L'émotion ressentie lors des transitions entre ambiance de sous-bois et espaces ouverts est multipliée.

Openfield : Paysage agricole à champs ouverts, sans haie ni clôture

Vecteurs et supports de développement écologique, paysager et économique

Les chemins, leur forme, leurs caractéristiques doivent répondre aujourd'hui d'une manière globale aux multiples attentes du ou des territoires qu'ils traversent. Elles peuvent être écologiques (circuit de l'eau, corridors, érosion), paysagères (diversité), économiques (accessibilité, production agricole), de loisirs (chasse, randonnée, etc.). La réponse à ces enjeux doit prendre en compte l'ensemble des facteurs et permettre une cohabitation.

Prenons le cas d'un chemin banalisé qui suscite des conflits d'usage : comment lui redonner une identité (création de cadrages, perspectives, séquences pour animer la promenade) ? Comment recréer une histoire autour de ce chemin pour donner envie aux gens du village de le réemprunter, ce qui permettrait d'établir une connexion entre le tissu ancien et le tissu plus contemporain ? Comment la réfection de ce chemin et de ses abords pourrait permettre de limiter les phénomènes d'érosion en captant et guidant le chemin de l'eau ? Enfin, comment le traitement de ses abords pourrait permettre l'accueil ou le transit de la biodiversité tout en apportant une réponse aux

problématiques fonctionnelles et d'usage de l'activité agricole adjacente (accès, gestion des espaces végétalisés, stockage, etc.) ?

Mutation et conservation

Pour conclure, il est important de conserver les chemins dans le domaine communal. En effet, certains tours de villes sont impraticables car il arrive que des sections soient « annexées » par quelques propriétaires et, de fait, certaines connexions ne se font plus, des impasses apparaissent. Il est donc important de préserver un maillage continu.

Enfin, de nouveaux types de chemins sont créés suite à l'apparition de nouvelles pratiques et activités industrielles comme par exemple le développement de parcs éoliens très présents sur notre territoire. On observe ainsi la mutation de chemins ancestraux, ruraux, dont le caractère champêtre disparaît au profit d'un aspect purement fonctionnel, routier et souvent surdimensionné afin de permettre l'accueil des machines.

La question qui se pose alors est comment mieux appréhender ces mutations ? Comment ne pas les subir mais les transformer en opportunités ? Au cas par cas, une véritable réflexion paysagère doit être menée. ■



Les chemins reconditionnés ou créés pour l'accès aux éoliennes sont purement fonctionnels. Quelques aménagements pourraient les rendre plus utiles.





V //

TABLE RONDE



Un député, un conseiller régional, un conseiller départemental et un maire ; quatre élus ont accepté de se prêter au jeu des questions-réponses. Ils expliquent les difficultés qu'ils rencontrent, les solutions qu'ils recommandent, les progrès qu'ils accompagnent et les évolutions qu'ils souhaitent. Les échanges avec la salle ont permis d'aborder de nombreux sujets et complètent judicieusement les interventions de la matinée. Cette transcription légèrement (nécessairement) remaniée est fidèle aux propos tenus.

1. ALLOCUTIONS

Jean-Michel TACCOEN

Conseiller régional délégué
à l'environnement

Je voudrais dire à cette salle de ne pas oublier d'où on part. Nous sommes arrivés à la tête de la Région il y a deux ans et demi et, les chemins, personne n'en parlait. Mais tout de suite la demande a été très très forte de la part des Fédérations des Chasseurs. Elles nous ont d'abord demandé d'étendre l'opération Hauts-de-France propres à l'ensemble de la Région. Ce que l'on a fait, ça a été le premier dossier. Le deuxième dossier portait sur les chemins. Pourquoi ? Parce que les chemins peuvent être quelque chose d'extraordinaire pour la biodiversité. Je ne vais pas me répéter. Il ne faut pas oublier le passé. Il faut savoir que les chemins ruraux étaient nos anciennes autoroutes. A l'époque ils étaient indispensables pour relier les villages. Après sont arrivés les départementales, nationales, autoroutes, TGV, tout ce que vous voulez. Il ne faut pas oublier non plus que ces chemins-là ont été abandonnés, pendant des années. Beaucoup de maires de petites communes étaient bien contents quand quelques chemins disparaissaient pour ne pas avoir à les entretenir.

On parlait de là. Mon rôle à la Région a été de convaincre le président de Région et ça a été fait en moins de 5 minutes. Puis de convaincre l'ensemble des élus. Ce n'est pas un dossier facile et tout le monde disait que j'allais me casser les dents. On a eu un vote à l'unanimité. Ensuite on m'a dit : « les agriculteurs, ils sont insupportables, ce n'est même pas la peine ». Les agriculteurs ont été plus que collaboratifs. Ça, il ne faut pas l'oublier car depuis ce matin j'entends parler et on a tendance à les montrer du doigt. Ils ont des enfants et pour certains des petits-enfants et quand on parle biodiversité on ne parle plus pour nous, on parle pour les générations futures et ça ils en sont sensibles. Il faut le savoir.

A la Région, on a démarré, on était, il faut le dire, un peu à « l'arrache ». Et l'année dernière même si c'est complètement insuffisant, on a fait un appel à projets qui a été voté à l'unanimité. On a retenu 26 projets qui ont eu les avis favorables des agriculteurs. On ne travaille pas sur un projet sans un avis favorable des agriculteurs sinon c'est voué à l'échec. On a replanté, grosso modo, 10 000 m d'herbacées, de fleurs pour les délaissés et 101 fruitiers. Et on a mis, c'est quelque chose qu'on a fait en trois semaines vous imaginez, 111 000 € de subventions. On l'a inscrit dans la politique cadre de la Région, ce qui n'avait jamais été fait et c'est primordial pour le Président. Aujourd'hui, moi, je veux qu'on sorte ce soir du colloque et qu'on dise : qu'est-ce qu'on fait ensemble demain ? Voilà le message que je voulais faire passer aujourd'hui.



De gauche à droite :

Pascal BOHIN,
Président de la CDESI,
Conseiller départemental de la Somme,

Jacques KRABAL,
Député de l'Aisne,

Jean-Michel TACCOEN,
Conseiller régional des Hauts-de-France
délégué à l'environnement

et Jean-Pierre VIEVILLE,
Maire de Sains-Richaumont (02)



Pascal BOHIN

*Conseiller départemental de
la Somme et maire de Conty*

Je voulais revenir sur la complémentarité telle que vous l'avez évoquée tout à l'heure. Je n'aurai peut-être pas l'occasion de le faire au travers des questions qui ne seront peut-être pas orientées dans ce sens-là mais j'aurais voulu quand même faire un point rapide, mon collègue l'a fait pour la Région, sur les politiques du département, particulièrement du département de la Somme, en matière de chemins ruraux. Ce matin le PDIPR a été évoqué par un certain nombre d'intervenants. C'est une compétence départementale depuis le milieu des années 80 et qui, c'est vrai aujourd'hui, ne fait pas l'objet d'une grande adhésion de la part des communes. A tel point que le département de la Somme a souhaité reprendre contact avec les maires du département pour les sensibiliser sur cette problématique. Les chemins existent dans leur commune, il convient d'être vigilant sur leur entretien, leur destination et éventuellement leur développement parce qu'un chemin rural a une utilité. Tous les maires du département vont être relancés dans les jours qui viennent pour solliciter éventuellement une inscription de certains de ces chemins dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le PDIPR.

Plus largement, je ne vais pas vous parler d'agriculture, de chasse, de pêche, de pesticides, etc., je vais vous parler des sports de nature et du développement des activités de pleine nature. C'est ma compétence au Conseil Départemental, je suis Président de la CDESI, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires. Elle existe depuis 2006 puisque la loi oblige les départements à gérer ce pôle-là. Il faut savoir que c'est la seule politique sportive qui est encore obligatoire dans les départements. Le département, au travers de la loi Notre, qui date du 1er janvier 2017, n'a plus la compétence obligatoire en matière de sport mais la garde en termes de gestion des espaces destinés aux itinéraires et à la pratique des sports de nature. Donc la CDESI a été créée en 2006 et je la préside encore actuellement. J'ai régulièrement l'occasion de croiser mes collègues élus, bien évidemment, mais aussi le mouvement sportif départemental. Le conseil départemental a, pour la première fois en 2017, validé le plan départemental 2017-2021, dans lequel on retrouve une trentaine d'actions sous forme de fiches. Dans ces fiches action, j'ai le souvenir qu'il y en a une qui porte le numéro 23 et qui concerne justement l'intégration des chemins de randonnée du PDIPR dans le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). Donc je m'adresse plus particulièrement aux maires présents dans la salle, si vous voulez que ces chemins ruraux retrouvent un réel statut et remplissent leur rôle, n'hésitez pas à nous répondre et n'hésitez pas à solliciter cette inscription.

2. USER SANS ABUSER

Animateur : Commençons par le sujet délicat des incivilités (dépôts sauvages, carcasses de voitures, chemins qui ne sont plus entretenus, des chemins qui sont « rabotés » par les agriculteurs, etc.). Avez-vous des questions sur ce thème ?

Jacky BOUCARET

*Représentant du Collectif
Chemins en danger*

A propos des incivilités, souvent les chemins sont annexés. Je rappelle que le chemin rural est propriété de la commune, affecté à l'usage du public. Il est chemin parce qu'il n'est pas voie communale et il est désigné comme voie de passage.

Quand il ne peut plus être utilisé comme voie de passage parce qu'il y a une entrave, le maire doit intervenir immédiatement avec l'article D161-11 (Code rural et de la pêche maritime). Le labour du chemin est interdit, article D161-14, et c'est pourtant de notoriété : tout le monde le voit, tout le monde le constate, personne n'intervient pour faire respecter la loi. Il faut aller au tribunal, etc. etc. Donc je demande : qu'est-ce qui est fait officiellement avec les autorités de différents étages pour lutter contre ces vols ou accaparements ? C'est le bien public, affecté à l'usage du public.

Pascal BOHIN

*Conseiller départemental de
la Somme et maire de Conty*

Je vais répondre à une partie de votre question par rapport à ce que je pratique au quotidien dans ma commune et qui me semble être de bon droit en matière de façon de faire. Je suis par ailleurs conseiller départemental du canton d'Ailly-sur-Noye et vice-président en charge du tourisme dans une communauté de communes. Donc j'ai un regard assez transversal sur toutes les problématiques liées à la gestion des chemins ruraux. Pour répondre à votre question en termes de pratique, je n'hésite pas à rappeler aux personnes qui auraient tendance à déborder sur le domaine communal que ça reste une emprise communale utilisable par tous et que, normalement, chacun doit reprendre ses droits et ses territoires. Une petite anecdote : je suis peut-être un des seuls maires à qui ça arrive, j'ai un chemin communal qui, lui, empiète sur une propriété agricole. Ça arrive aussi dans l'autre sens ! Ça se passe relativement bien car la propriété agricole appartient à l'un des adjoints. C'est une chose que l'on arrive à négocier entre nous, ça ne pose pas de problème particulier.

Donc voilà, je les rappelle à l'ordre. Depuis que je suis maire, j'ai eu deux ou trois fois le cas de figure. Je leur dis que leur activité a tendance à empiéter un peu sur le domaine public et qu'il faut que les choses se rétablissent. Généralement, ça ne pose pas de problème particulier. Ça se fait.

Jean-Michel TACCOEN

*Conseiller régional délégué
à l'environnement*

Je commence à bien connaître le dossier, c'est moi qui l'ai porté, qui l'ai fait connaître à la Région. Je pense que ce colloque ne sert pas à mettre les points sur les i et à montrer les gens du doigt. Ce serait une erreur. J'ai beaucoup travaillé sur ce dossier, il ne faut pas oublier que beaucoup de maires, depuis des décennies, ont demandé aux agriculteurs de labourer les chemins parce qu'ils ne pouvaient pas les entretenir. N'oublions pas les problèmes sociétaux. Il y a de plus en plus de monde sur ces chemins (en quad, en moto,...) et c'est vrai que les maires se sentent démunis devant ça. Et, bien souvent aussi, des chemins, qui ne sont pas très loin des villes... Regardez un petit peu comment certains citadins considèrent nos ruralités dans les petites communes ! Il y a un dossier qui a été porté par les chasseurs, Hauts-de-France propres, qui se faisait dans la Somme que l'on a étendu à l'ensemble de la région, et l'an dernier 50 000 personnes ont participé, plus de 1000 tonnes de détritus ont été ramassées. Demandez un peu à ces personnes où les déchets sont ramassés : après les champs, dans les chemins.

Il faut donc aussi se mettre à la place des uns et des autres. Si on doit avancer, il faut arrêter de pointer du doigt tel ou tel soi-disant responsable.

Animateur : Et trouver une cohabitation comme on a pu le dire tout à l'heure. Autre question ?

La problématique qui se pose depuis deux ou trois années sur les chemins ruraux, c'est le dépôt de betteraves, le dépôt de pommes de terre pour le chargement. Selon la législation, on ne peut plus utiliser les départementales alors maintenant on utilise les chemins ruraux. Est-ce qu'un propriétaire peut créer une aire de dépôt desservie par un chemin rural ? Le chemin rural qui a l'habitude de recevoir des charges de 10-15 tonnes, reçoit là des camions de 35, 40 ou même 45 tonnes. C'est un problème et j'aimerais savoir comment le monde agricole peut résoudre ce problème avec les maires.

Par ailleurs, pourquoi, le forestier qui utilise le chemin rural fait une demande pour faire un dépôt et pourquoi l'agriculteur n'a pas à avertir la mairie ?

Il n'y a pas de réponse juridique en France car, dans le droit français, les sols sont éclatés de façon puzzle. La question qui a été posée est assez simple : existe-t-il une norme de compactage des sols ? Oui il y a des bonnes pratiques en forêt qui se sont mises en place, il n'y en a pas dans le domaine agricole. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons des latences et des semelles de labour. Et il y en a d'autant moins que nos sols français sont extrêmement divers, que la topographie est diverse et que les engins sont de plus en plus lourds. Alors quelle serait la réponse ? La réponse nous l'avons eu essentiellement ce matin.

Un chemin partiellement enherbé, sur lequel pousse un peu de végétation bien qu'il soit un peu plus compacté reste résilient. La porosité du sol n'est pas suffisamment détruite pour qu'il n'y ait plus de vie du sol. En revanche, s'il y a passage d'engins, qui peuvent d'ailleurs être forestiers, dont la pression et la charge vont compacter le sol, alors c'est plus grave. Je vous rappelle qu'un sol compacté va mettre entre 30 ans et un siècle pour retrouver sa porosité. Donc il n'y a pas de réponse réglementaire sauf celle que le maire voudra bien mettre en place en disant : interdit à tel tonnage.

Mais il n'y a pas de réglementation en France. Par exemple, sur un chantier, vous mettez un grand coup de pelleuse et vous mélangez tous les horizons du sol. Nous n'avons pas en France, une législation suffisamment soucieuse de notre trésor non renouvelable que sont les sols pour pouvoir répondre à cette question qui est technique et également à des quantités d'autres questions du même type.

A l'exception de l'exploitation forestière, ce n'est pas réglementé, ce sont de bonnes pratiques..

C'est le bon sens qui doit prédominer. On a le cas tous les ans sur cette problématique de silos aménagés et de camions de grumes. Pour les chemins, on peut se retrouver autour d'une table entre le maire, l'usine (la sucrerie) et puis l'agriculteur. Il existe des fonds pour aménager les chemins de façon à ce que les camions puissent passer correctement sans les défoncer. Il y a même quelques fois des fonds pour refaire les chemins qui ont été attaqués. Maintenant évidemment, les usines qui ont des campagnes assez ramassées, condensées, ont des schémas de ramassage des betteraves. Il arrive parfois que les agriculteurs mettent des silos un peu trop loin où les camions ont du mal à aller. L'usine ne peut pas les ramasser, elle abandonne. Il faut ramener la matière le plus près d'une route. Dans cette réflexion, n'oublions pas le bon sens et surtout prenons l'habitude de parler avec les acteurs.

Une dernière petite précision. Je vous conseille, dès l'instant qu'il y a un dépôt de betteraves à proximité d'un chemin, de prendre des photos et d'aller voir la sucrerie. Elle a des fonds pour remettre en état les chemins ruraux. Et les sucreries sont tout à fait prêtes à vous aider.

Nous sommes en train de créer l'itinéraire de la route européenne D'Artagnan qui part d'Auch, ville de naissance de D'Artagnan jusque Maastricht où il est décédé. On s'occupe de cet itinéraire dans la Somme. Comme vous êtes président de la CDESI - ce n'est pas vraiment une question, plutôt une prise de connaissance - j'aimerais avoir votre soutien. Par exemple, nous empruntons plus particulièrement les chemins de Grande Randonnée, les GR, parce que c'est beaucoup plus facile pour arriver à notre fin pour l'itinéraire. En revanche, le GR 800 n'emprunte pas exclusivement des chemins de halage mais en emprunte quelque fois. Or, ils sont théoriquement interdits aux chevaux. Il est assez difficile de relier certains itinéraires avec des chemins qui soient praticables pour l'équitation sans emprunter des chemins départementaux. J'aimerais avoir un soutien pour pouvoir emprunter les chemins de halage quand on ne peut pas faire autrement.

Michel DUHAUTOY

Maire de Lucheux (Somme)

Jean-Claude MARCUS

*Cadre parlementaire pour
de la protection et l'étude
des sols*

Robert BOITELLE

*Chambre d'Agriculture de
l'Aisne, agriculteur de l'Aisne*

Bertrand VAAST

*Maire et agriculteur
du Pas-de-Calais*

Michel FROMONT

Comité Régional d'Equitation

.../...

De plus, le site de Frise a été un camp où D'Artagnan a mis 400 de ses mousquetaires. C'est un point de vue magnifique et c'est un espace naturel et encadré.

Ce serait quand même formidable d'y faire passer cette route D'Artagnan. Je sais que c'est un site naturel sensible, et je ne vais pas aller me promener pour l'abîmer. C'est justement dans cet esprit de partage, de cohabitation dont on parle depuis le début que je voudrais pouvoir passer.

Pascal BOHIN

Conseiller départemental de
la Somme et maire de Conty

En effet, je ne connais pas particulièrement bien le site de Frise ni les spécificités du site ni les interdictions de la pratique équestre sur ce secteur-là.

Il est vrai que le Conseil Départemental, depuis l'année dernière, a souhaité optimiser son réseau départemental de chemins. Il en existait presque 160 il y a encore trois ans. Les chemins ont été optimisés et ont été ramenés à 89 exactement.

On a souhaité fusionner certains itinéraires qui doublonnaient sur un même territoire et d'autres qui ne respectaient pas forcément la vocation itinéraire de randonnée, sport de pleine nature. J'ai des exemples en tête. A certains endroits, des chemins étaient interrompus et traversés par une route départementale ou par une voie communale bitumée. Ces chemins-là n'ont pas été renouvelés et ont basculé dans le domaine communautaire ou communal.

La présentation de cette optimisation a été faite en collaboration avec les communautés de communes du département de la Somme. Chaque communauté de communes a été rencontrée à ce sujet. La présentation a été faite par les services du Département. Je sais néanmoins qu'il existe toujours la problématique de certains itinéraires qui ne peuvent pas être pratiqués par tous. Mais j'ai la volonté de partager les espaces avec tous et principalement l'équestre qui est le plus pénalisé.

Je sais que le Conseil Départemental a reçu le courrier concernant la route D'Artagnan. Je ne sais pas si vous avez eu une réponse, mais en tout état de cause on va essayer d'intégrer cette portion. S'il y avait un blocage, de toute façon on vous le dirait. Personnellement je ne vois pas d'inconvénient particulier à ce que la portion de chemin de la route D'Artagnan puisse être intégrée au réseau départemental, enfin en partie sur le territoire du département de la Somme.

3. CONFLITS D'USAGE

Animateur : on va parler maintenant des conflits d'usage. On a déjà ouvert un peu le sujet avec la Route D'Artagnan. Des questions sur les conflits d'usage ?

Robert PORQUIER

Comité Régional de
Tourisme Equestre

Ma question ne porte pas sur les chevaux mais sur l'utilisation des chemins par les véhicules motorisés. Je pense aux quads et aux motos. Nous travaillons effectivement sur le développement d'itinéraires équestres et c'est vrai que lorsque nous rencontrons les communes nous sommes confrontés à ce problème. C'est vraiment un conflit d'usage. Naturellement, les engins motorisés n'ont pas que le milieu rural pour pratiquer leur activité alors j'aimerais savoir comment vous réagissez au niveau des élus : est-ce que vous avez des préconisations particulières, est ce qu'il y a des réflexions engagées dans les instances départementales et régionales pour essayer de gérer ça ?

Pascal BOHIN

Conseiller départemental de
la Somme et maire de Conty

En termes de conflit d'usage, je ne vais pas botter en touche, ce n'est pas réellement une politique départementale de gérer cela. Les conflits d'usage sont gérés à une échelle très locale, au niveau des communes. Dans mon secteur, quand je suis arrivé à la mairie, j'ai rencontré un certain nombre de conflits d'usage par rapport à des pratiques de personnes à qui la nature appartenait à l'époque. J'ai essayé avec les moyens que j'avais et avec le bon sens, de réunir ces gens-là autour d'une table. Les choses avaient l'air de s'estomper à l'issue des réunions mais force est de constater qu'à la première occasion les hostilités étaient reparties. Je pense que c'est du très local et que c'est aux maires, dans le cadre de leur pouvoir de police, de régler ces affaires.

Alors l'histoire des quads, je vous avoue avoir déjà eu le cas.

L'animateur : on ne va pas trop rentrer dans les détails mais au niveau de l'Assemblée qu'est-ce que l'on en pense ?

Jacques KRABAL

Député de l'Aisne

Merci d'essayer de me faire dire ce qui se passe au niveau de l'Assemblée Nationale.

Laissez-moi vous dire tout le plaisir que j'ai d'être ici et de remercier les deux organisatrices de rassembler la randonnée pédestre et la problématique des chemins. Au-delà de cette question de rassembler les deux éléments, c'est surtout la philosophie qui anime ce colloque, sinon je ne serais pas venu. Je ne serais pas venu si tout le monde, tous les usagers nouveaux et anciens, même s'il y a des conflits d'usage, n'étaient pas rassemblés au même moment. Monsieur le conseiller régional, monsieur le conseiller départemental, monsieur le maire, je trouve que c'est une situation qui est assez forte. Je pense que ce n'est certainement pas le fait du hasard. Car l'ensemble des usagers se retrouve souvent séparément, chacun dans son cénacle, entre soi. Et là on n'hésite pas à faire porter le chapeau, et plus que le chapeau, aux autres. Tandis que j'observe ici la démarche dans laquelle vous êtes pour régler les conflits d'usage, et ils ne sont pas faciles à régler. Il y a des questions sur les chemins et puis l'usager et les chemins. Ce n'est pas spécifique, c'est dans la société entière. Aujourd'hui, on ne se rencontre plus, on ne discute plus et c'est la faute des autres. Donc il faut réussir à retrouver des moments de rencontre.

Après il y a l'aspect législatif, vous avez raison, mais d'un côté il faut faire attention car on est tous en train de dire « arrêtons, arrêtons de mettre des normes, arrêtons de légiférer ». Sur la problématique des stationnements, des aires de stockage des betteraves, je trouve que c'est plutôt une bonne chose que l'on s'éloigne des départementales et des régionales pour éviter les accidents. Mais ça ne doit pas se faire n'importe comment. Ça a été rappelé tout à l'heure, je rencontre aussi les responsables de certaines sucreries qui me disent « nous on est prêt à discuter », ce n'est pas encore le cas de tout le monde. Il y a des moyens à mettre en œuvre. Donc je privilégie plutôt la concertation. Vous savez, on a reproché aux autres gouvernements et aux autres parlementaires de trop légiférer, je pense qu'on légifère encore trop. Alors légiférer sur les conflits d'usage... Il y a la loi, il y a le respect de la loi et il ne faut pas hésiter, quand il y a désaccord, à faire appel aux maires. Mais les pauvres maires, à travers ce que je viens d'entendre, sont déjà trop sollicités. Il faut générer des possibilités de discussion pour aboutir à des consensus, ce qui n'est pas français du tout.

Et donc sur la question des quads et des motos, j'ai été maire d'une petite commune de 1200 habitants, dans l'arrondissement de Château-Thierry, et ce qui est important c'est de n'évincer personne. Parce que sinon c'est l'anarchie, avec des ruptures. On a entendu parler d'itinéraires équestres, il y a des itinéraires pédestres et il faut qu'il y ait un petit peu d'espace pour celles et ceux qui s'adonnent au quad ou à la moto et donc il faut trouver ça sur un territoire. On ne peut pas le faire tout seul. Et ce matin vous avez eu la volonté de faire le diagnostic, de regarder tout ça, et je pense que c'est utile pour davantage de respect. Mais vous l'avez vu nous sommes dans une société où enfreindre la règle c'est plutôt dans l'air du temps. Donc c'est compliqué mais je pense qu'il ne faut pas désespérer de l'avenir.

Je suis d'accord avec la première réflexion. Tout à l'heure vous avez commencé à parler des mauvaises pratiques. Oui, il y a des gens qui sont dégueulasses, qui en laissent partout. Vous en avez dans vos professions, vous en avez dans vos associations et pour autant il y a de plus en plus d'efforts qui sont faits : quand on randonne, on ramène ses déchets avec soi ! Et je connais des randonneurs qui remettent en état les chemins comme je connais des chasseurs qui entretiennent les layons, comme je connais des agriculteurs qui n'enfreignent pas la réglementation et sont les plus nombreux. La majorité des agriculteurs respectent les chemins ruraux.

Ce n'est qu'une petite minorité qui ne respecte pas. Ceux-là il ne faut pas les louper. Il faut essayer de discuter avec eux et il faut le faire avec la Chambre d'Agriculture. Parce que si on le fait séparément, on est certain du résultat. Ça va au tribunal et ça n'aboutit à rien.

Donc, les conflits d'usage, aujourd'hui, sont aussi dans l'air du temps parce que le chemin rural est dans la ruralité mais il n'est plus utilisé par les ruraux. On doit cohabiter. Je dirais pour conclure, car il y a beaucoup de choses à dire, que ces chemins ruraux peuvent être des chemins de la liberté, ils peuvent être des chemins de la rencontre. Mettons tout en œuvre pour que ce ne soit pas des chemins parsemés d'épines ou des chemins de croix. Cela nécessite qu'on travaille ensemble.

Avec la Région qui s'y emploie et grâce aux actes de ce colloque je souhaiterais qu'on puisse mettre en place des règles qui soient partagées par tous.

On met en place des règles, on essaie de voir avec les maires qui sont porteurs de la réglementation et c'est ainsi que l'on va construire une autre façon de fonctionner et respecter les autres.

Moi, je m'entends très bien avec des copains profs de gym, avec des copains footballeurs, j'aime ça mais il y en a qui font des sports qui ne sont pas les miens, est ce que ça veut dire que je vais rejeter le sport qu'ils font ? Il faut qu'on apprenne à apprécier les motivations, les passions des autres qui ne sont pas forcément les mêmes que les nôtres.

.../...

Si on ne fait pas ça, c'est la fin d'une société de liberté. Je pense qu'aujourd'hui, dans notre ruralité, si on veut préserver notre identité et éviter les populistes, il faut se battre pour cette différence, cette diversité. La Fontaine, né à Château Thierry, disait « la diversité c'est ma culture ». La diversité est dans la ruralité aussi. Même si on est content d'accueillir des hommes et des femmes qui viennent de la ville, ils doivent respecter l'activité qui était là hier, qui était là avant eux.

Tout ça est à construire, on est sur la crête. Il faut montrer les bonnes pratiques et je sais que les randonneurs pédestres, que la majeure partie des agriculteurs, sont prêts à cela. Sans sectarisme, on doit écrire quelque chose de nouveau dans une société qui est compliquée. C'est un peu ce que vous venez de faire à travers ce colloque et je tiens à vous remercier, vous féliciter.

4. LE FINANCEMENT POUR LA GESTION DES CHEMINS

L'animateur : on va aborder le sujet du financement pour l'aménagement des chemins. Monsieur le maire, pouvez-vous nous dire quelques mots à ce sujet ?

Jean-Pierre VIEVILLE

Maire de Sains-Richaumont
(Aisne)

Bonjour à tous, je suis maire d'une commune de l'Aisne, d'un peu plus de 1000 habitants, une commune rurale.

Je vais raconter un petit peu notre histoire concernant les chemins. On a eu une fois une demande de nos exploitants agricoles pour remettre en état les chemins. Donc, on s'est dit pourquoi pas, on leur a, une première année, accordé quelques bennes de cailloux, etc. etc. et malgré tout on voyait tout de même nos chemins qui disparaissaient à vue d'œil. Plus les engins agricoles étaient larges plus les chemins rétrécissaient. On s'est dit « stop ! ». On a de plus en plus de randonneurs, comme le disait Monsieur le Député, parce qu'on a un réseau de chemins - chemins de plaine, chemins creux, etc. - qui apparemment plait bien. On a le tour de ville effectivement qui avait son utilité auparavant et qui est maintenant emprunté par de nombreux randonneurs. Dans notre commune, on s'est dit « on n'a pas de rivière, on n'a pas de montagne mais on a des chemins » et il faut absolument jouer cette carte du chemin qui peut effectivement recevoir les sports équestres, la course à pied, le vélo, etc.

On s'aperçoit aussi que notre environnement se modifie clairement. On a vu de plus de plus de frettes diminuées, de plus en plus de haies abattues, etc.

Pour répondre à la demande des exploitants agricoles, on a proposé de les rencontrer. Il fallait se mettre autour de la table et expliquer qu'on était toujours d'accord pour entretenir mais c'est un peu du « donnant donnant ». Avant d'entretenir les chemins qui maigrissent tous les ans, on souhaite qu'ils retrouvent leur taille normale : 4 m, 5 m ou 6 m. Bien évidemment quand on aura retrouvé la taille de ces chemins-là, on veut pouvoir planter.

Au début du projet de remise en état de nos chemins et de plantation, on a écrit une charte concernant justement l'utilisation des chemins que ce soit par les exploitants agricoles, que ce soit par les randonneurs.

On a établi cette charte. On l'a présentée et il y a eu un article de journal. Le technicien de l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie a vu dans les journaux qu'on avait monté cette charte avec les habitants et surtout avec les exploitants agricoles. Il nous a contacté pour dire « nous on est là, on peut vous aider » c'est ce qui fait qu'on travaille aujourd'hui avec l'association.

Je remercie Victor et Mylène de l'association parce qu'on savait qu'on avait quelque chose mais on ne savait pas, par exemple, qu'on avait 32 km de chemins sur notre commune. Il a fallu qu'il y ait un travail conséquent, fait par l'association, pour nous montrer qu'on avait 32 km de chemins. Bien sûr les 32 km c'était sur le cadastre car réellement sur le terrain il n'y en avait plus que 27. Puis ensuite, ces 27 km n'avaient pas forcément leur largeur. C'était un peu rogné. Donc il y a un

inventaire énorme qui a été fait par cette association, un travail conséquent et très bien fait qui est un peu notre référence. Suite à ça, on a défini des priorités pour rétablir progressivement nos chemins. Actuellement la situation est la suivante : on a reborné nos chemins ; il faut commencer par retrouver les bornes, toujours en présence bien évidemment des riverains. Ces riverains sont des exploitants et les propriétaires bien évidemment. Maintenant, on travaille avec l'Atelier Agricole de l'Avesnois de Thiérache pour replanter en fonction des essences de la région. On replante avec des haies alternées pour éviter de bloquer justement la largeur du chemin et puis on a aussi vu les exploitants agricoles pour localiser les entrées de parcelle et tout se fait maintenant apparemment dans la bonne humeur.

L'animateur : et pour rebondir sur la question, comment vous avez financé tout ça ? Quel est le montant du budget pour la plantation ?

Et bien je vais remercier tout de suite mon voisin, puisque c'est la Région qui nous a financés à hauteur de 70 %. Là, sur la première tranche, on veut replanter sur 1,2 km, ça nous a coûté 8 500 € environ. On a eu 5 900 € de la Région que je remercie bien évidemment. Effectivement, une commune comme la nôtre n'a pas un budget qui peut se permettre d'investir 8 000 € de plantations.

Jean-Pierre VIEVILLE

*Maire de Sains-Richaumont
(Aisne)*

L'animateur : comment peut-on demander les financements à la Région ? Est-ce l'appel à projets de tout à l'heure ? Et jusque quand peut-on déposer des dossiers ?

Oui, ce sont les appels à projet et pour revenir sur ce que monsieur le maire disait, je voudrais signaler également que l'agriculture est associée aux comités techniques pour ces projets qui sont déposés à la Région. Vous avez des agriculteurs qui sont là pour juger les dossiers. 26 dossiers sont passés mais ce n'est pas suffisant et je profite de la présence de maires dans la salle pour leur dire que la Région continue de subventionner les projets à hauteur de 50% ; ça fait partie de notre politique. Ces projets sont évidemment déposés par le maire de la commune, parce que ce sont les chemins de la commune, et avec un avis favorable des agriculteurs riverains. Et vous avez bien plus d'avis favorables que d'avis défavorables.

Jusqu'en 2017, vous aviez deux dates butoirs pour le dépôt. On a enlevé ces deux dates pour prendre désormais les dossiers qui arrivent au jour le jour.

Qui a financé le bornage ? puisque c'est moitié-moitié théoriquement.

Là encore, pour faciliter un peu la première opération, c'est la mairie qui a pris le bornage. Bon ça a quand même été une opération d'un peu plus de 2 000 €. Par contre, ce que je n'ai pas dit tout à l'heure, c'est que l'intérêt aussi des haies en bordure des chemins, c'est que ça fait un bornage naturel, parce que c'est ce que je vous disais, aujourd'hui les haies elles maigrissent tous les ans.

Jean-Michel TACCOEN

*Conseiller régional délégué
à l'environnement*

Alain PICARD

de Moreuil (Somme)

Jean-Pierre VIEVILLE

*Maire de Sains-Richaumont
(Aisne)*

5. ASPECT LÉGISLATIF

L'animateur : y a-t-il des questions sur ce thème ?

Jacky BOUCARET

*Représentant du Collectif
Chemins en danger*

Par rapport à ce qui a été dit à propos des conflits, il n'y a qu'une solution pour atténuer et faire disparaître les conflits, la plupart des chemins qui sont occupés illégalement le sont parce qu'ils sont plein champ. Or en 2014, une poignée de sénateurs a décidé de faire une loi qui s'appelle la loi Tandonnet qui a été discutée par deux fois par le Sénat en commission et finalement votée en 2015 pour permettre les échanges. Parce que les échanges sont actuellement interdits par le Conseil d'Etat. Donc cette loi Tandonnet a été mise dans la loi Biodiversité, et dans laquelle Jacques KRABAL est intervenu avec plusieurs amendements, et cette loi Biodiversité avait voté les échanges possibles et facilités mais, manque de pot, le conseil constitutionnel a annulé les quatre articles.

Pour qu'il n'y ait plus de problème, pour que les communes gardent leur patrimoine foncier, pour que les agriculteurs puissent tranquillement labourer le chemin et que les randonneurs et les utilisateurs puissent passer sur un chemin de substitution, le Collectif Chemins en danger propose un échange facilité sans enquête publique mais avec contrôle sérieux. S'il y a des échanges possibles, tous les problèmes vont disparaître. Il y aura toujours des conflits d'usage entre les motards et les chevaux... mais les conflits avec les agriculteurs disparaîtront. Il faut faire une nouvelle loi.

D'ailleurs Barbara POMPILI à la suite de la décision du conseil constitutionnel avait dit « reprenez le dossier ». Nous on l'a repris le dossier, on a une proposition à faire, on a des amendements tous prêts seulement ce n'est plus dans l'air du temps aujourd'hui. Il faudrait donc faire une proposition de loi ou un projet de loi pour en terminer avec ces histoires d'échanges, il n'y aurait plus de problèmes dans les tribunaux.

L'animateur : est-ce que vous savez où on en est ?

Jacques KRABAL

Député de l'Aisne

Ce ne serait pas juste de dire que je sais où on en est, cette loi n'est pas dans le calendrier législatif. Cela étant, je ferai le point avec Barbara POMPILI, que j'ai encore vue ce matin, qui est la présidente de la commission de développement durable et d'aménagement du territoire et donc il n'y a pas de difficulté pour qu'on regarde. S'il y a un blocage constitutionnel, on doit trouver les moyens pour faire avancer les choses.

Je vais vous raconter une histoire : ma maison est construite sur une sente, pas un chemin rural mais une sente et aujourd'hui, on voudrait rendre inaliénable l'ensemble des sentes. On voudrait faire référence à ce qui se passait au XVIIIe siècle au moment de la Révolution française ou juste avant quand les chemins ruraux ont été mis en place, on dit « il ne faut rien toucher ! ». Je suis d'accord que parfois il y a des espaces et des itinéraires qu'il faut sanctuariser et il n'y a pas de difficulté à travers la préservation. Mais il y a des éléments de détail dans les communes : le droit de brouette aujourd'hui quand il n'y a plus de jardins derrière et que ça ne mène nulle part, c'est quand même inacceptable ! Et pourtant aujourd'hui on voit que ça complique tout. Donc oui si sur des éléments vraiment importants de clarification et de développement, il faut le faire, on le fera mais gardons-nous de toutes positions dogmatiques sur ces sujets-là.

Franck DEMAZURE

*Maire de Besny-et-Loizy
(Aisne)*

Monsieur le Député, je vais changer de casquette et prendre celle de maire de ma collectivité. J'ai, il y a deux ans, déplacé un chemin rural pour mettre une situation un peu au clair. Dans ma commune qui est très éclatée sur trois sites, où on a dû créer trois stations d'épuration, les agriculteurs nous ont donné des territoires. On avait des chemins qui avaient été un peu utilisés par des agriculteurs parce que c'étaient des chemins qui n'avaient pas de sens parce qu'ils ne débouchaient nulle part donc c'était plus intelligent que ce soit remis dans un pot commun de réflexion

Mais j'ai dû faire une désaffectation, une désaliénation d'un chemin pour le recréer. Alors là je vous avoue que c'est épouvantable. Primo ça a coûté une fortune à la collectivité, et secondo ça m'a pris du temps et une énergie folle. Alors c'est vrai que cette idée de pouvoir simplifier ce processus permettrait de faciliter la vie de certains maires dans certaines communes pour que le bien communal retrouve sa fonction c'est-à-dire au service de notre communauté. Si vous aviez la possibilité de simplifier ça, ce serait vraiment une grande, grande, grande avancée.

A chaque fois qu'on veut simplifier, c'est plus compliqué quoi ! Mais dans tous les cas, je ne suis pas venu pour rien, et sous le contrôle des deux présidentes, je vous propose que sur cette question, qui est une question importante, vous puissiez avoir quelques personnes autour de vous et on vous invite à l'Assemblée Nationale avec Barbara POMPILI pour essayer de trouver comment on peut inscrire les choses d'une manière pas partisane mais à travers les échanges. Je laisse aux deux présidentes le soin d'organiser ça, je suis entièrement d'accord.

Jacques KRABAL

Député de l'Aisne

L'animateur : je pense qu'il va être temps de conclure. Merci à tous les quatre d'avoir participé à cette table ronde.





Robert AZAIS

Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Mesdames les présidentes, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, intervenir en conclusion de cette remarquable journée traitant du thème « Chemins ruraux et Biodiversité » est un véritable plaisir pour moi surtout lorsqu'on aborde leur sauvegarde, leur pérennisation et leur partage. Cela ne peut qu'intéresser le président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre car sans chemins il ne pourrait y avoir d'itinéraire de randonnée pédestre.

Mais au-delà de cette préoccupation actuelle, les chemins ont été pour moi un fait lié à mon intimité car ils me renvoient par exemple au chemin que j'empruntais pour me rendre à pied à l'école communale du village et font ressurgir en moi plein de souvenirs ou d'anecdotes liés aux saisons, aux variations climatiques ou aux rencontres fortuites par exemple avec des salamandres qui se doraiant au soleil !

La disparition d'un chemin c'est un pan de vie qui s'éteint, une histoire qui s'efface, mais également la biodiversité qui disparaît car le chemin est une zone tampon où la vie est présente. Les animaux y trouvent refuge et les oiseaux utilisent les haies qui les bordent pour construire leurs nids.

Nous sommes bien évidemment pour le partage de l'espace car échanger avec les différents utilisateurs des chemins, à titre professionnel ou ludique, permet de mieux se connaître, se comprendre et donc se respecter. Le chemin est un lieu où se crée du lien.

La préservation de la nature passe par une somme de petits gestes qui, additionnés entre eux, deviennent très importants. Ainsi s'il respecte les conseils qui lui sont prodigués, le randonneur par son comportement lorsqu'il marche, contribue à préserver la nature et penser : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir. » (Jean Jaurès) ■



Alain DURAND

Vice-président délégué de la Fédération Nationale des Chasseurs

Je dois tout d'abord vous présenter les excuses du Président, Willy SCHRAEN retenu par un autre rendez-vous, mais je vous invite à aller sur le site de la FNC pour visionner le film sur les chemins ruraux avec l'interview de Willy.

C'est avec plaisir que j'ai accepté votre invitation pour clôturer ce colloque consacré aux chemins ruraux et à la biodiversité, car ce sujet est, pour la chasse française, une priorité dans le cadre de la reconquête de la biodiversité.

Ainsi ma présence aujourd'hui, parmi vous, confirme que la FNC va, avec son réseau fédéral, mettre tout en œuvre pour que vivent et revivent nos chemins ruraux.

D'ailleurs, notre commission nationale d'éducation à la nature prépare une réunion sur ce thème.

Alors pourquoi les chasseurs s'intéressent-ils aux chemins ruraux ? Pour quatre raisons :

La première :

Pour la valorisation et la gestion de ces biotopes favorables à la petite faune de plaine.

Tout a été dit ce matin sur les insectes et les auxiliaires de culture indispensables pour les agriculteurs et pour toute la vie faunistique de nos territoires.

C'est pour cela que les fédérations départementales des chasseurs s'impliquent dans le dispositif AGRIFAUNE avec la FNC, l'ONCFS, la FNSEA et les Chambres d'Agriculture.

La deuxième :

Pour une cohabitation entre tous « les utilisateurs » de la nature dans le respect des personnes et des réglementations qui autorisent

toutes les activités de plein air. Et ce, sans interdictions et sectorisations du temps d'usage. Le chemin rural crée le lien entre tous.

La troisième :

L'aspect pédagogique. Quoi de mieux que ce livre ouvert sur la nature que constituent les chemins ruraux.

Voilà pour nos enfants, pour nos écoles rurales, un excellent support pédagogique de proximité qui ne nécessite pas beaucoup d'investissements coûteux surtout pour les déplacements des élèves.

La quatrième :

L'image des chasseurs, pas celle de la galinette cendrée, mais celle des chasseurs, premiers écologistes de France comme l'annonce la campagne d'information de la FNC.

Les actions de terrain, menées par les chasseurs, en témoignent : plantation de haies, aménagement du territoire, sauvegarde et restauration des zones humides, etc.

Tout ceci, c'est du concret contrairement aux discours et bonnes intentions.

Les chasseurs s'engagent et sont engagés dans cette reconquête de la biodiversité, cette biodiversité des milieux ordinaires qu'ils côtoient toute l'année.

Alors modestement et avec l'expertise de l'usage, les chasseurs, les agriculteurs, les randonneurs, les communes montrent qu'avec les chemins ruraux il est possible de reconquérir cette biodiversité que tous appellent de leurs vœux et cela, sans sanctuarisation et mise sous cloche des territoires et sans l'exclusion des activités humaines diverses et à moindre coût avec ces milliers d'heures de bénévolat des associations concernées.

À propos de finances, une bonne nouvelle, la réforme de la chasse française menée par Willy SCHRAEN comporte, parmi les nombreuses mesures validées, celle de l'écocontribution pour mener des actions en lien avec la biodiversité.

Chaque chasseur apportera 5 € et l'État 10 € ainsi un budget annuel, de près de 16 millions d'euros, sera apporté aux FDC et FRC pour leurs actions biodiversité.

Je voulais terminer sur cette bonne nouvelle, mais je me suis dit qu'il fallait trouver une autre fin à ce bref exposé qui soit en relation avec tous les débats précédents, riches et passionnants.

Alors je me suis souvenu (vu mon grand âge) d'une chanson qui a été créée en 1933 par une personne qui, sans le savoir, avait en chantant donné la définition du chemin rural. Les anciens se rappelleront la chanson de Mireille du petit conservatoire, les plus jeunes iront sur internet pour trouver les paroles de « ce petit chemin qui sent la noisette ». ■

La Région Hauts-de-France a fait de la préservation de la nature dite ordinaire, celle de nos campagnes, de la périphérie de nos villages ou de nos villes une priorité actée dans sa politique régionale biodiversité 2016-2021.

Ces espaces constituent en fait l'essentiel du territoire de notre Région et accueillent une grande diversité d'usages, puisque, à côté des activités agricoles et sylvicoles, s'y déploient de multiples activités récréatives telles que la randonnée ou la chasse, pour parler des principales.

Dans le même temps, la biodiversité de nos campagnes est, souvent plus qu'ailleurs, menacée, et il a donc semblé essentiel à la Région de renforcer fortement l'action publique en faveur de la conciliation des différents usages et d'un maintien, voire d'une restauration, de la diversité biologique.

Pour ce faire, la préservation, voire la requalification ou la reconquête des chemins, constitue un levier d'action que l'association « Chemins de Picardie » devenue « Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie » a bien compris

en développant depuis des années, d'abord à l'échelle de la Picardie puis désormais à l'échelle des Hauts-de-France des actions de sensibilisation et de conseil auprès des communes désireuses de préserver et valoriser leur patrimoine de chemins.

Ceci a notamment conduit à ce que soient réalisées, sur un ensemble de communes volontaires, des opérations d'inventaire de leurs chemins sachant que cette connaissance est un socle essentiel pour l'action.

Ce développement des actions de l'association a été permis par un renforcement du soutien de la Région, la mobilisation des fonds européens (FEDER), celui des fédérations de chasse et un concours de l'Etat à travers des emplois aidés.

Dans le même temps, la Région, souhaitant renforcer cette dynamique de préservation et reconquête de l'intérêt écologique des chemins, a décidé de lancer un appel à projets en faveur de plantations arborées ou d'implantation de bandes enherbées sur les accotements des chemins, en cofinçant à hauteur de 50 % de telles opérations.



Jean-Michel TACCOEN

*Conseiller régional des
Hauts-de-France délégué
à l'environnement*

La Région a par ailleurs engagé récemment des démarches auprès des Départements, des Agences de l'eau... afin de développer avec ces institutions des partenariats que nous prévoyons d'étendre à de multiples autres acteurs afin de fédérer les initiatives et de générer des synergies entre les différents acteurs, qu'ils soient déjà engagés dans des actions de requalification écologique des chemins ou que cet engagement soit une nouveauté.

Dans ce groupe projet en faveur des chemins, la Région accordera une place toute particulière à l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie afin qu'elle puisse faire bénéficier de son expérience et faciliter la réalisation de projets grâce à sa connaissance du territoire et des acteurs.

La Région étend aussi le thème du festival de l'arbre aux chemins ruraux. L'association « Chemins des Hauts-de-France » va d'ailleurs y participer activement avec ses expositions sur le recensement des chemins.

Enfin, la Région demande à ses partenaires majeurs de participer activement à sa politique en faveur des chemins ruraux. De nombreuses propositions, notamment en termes d'animation, nous sont ainsi faites dans les programmes d'action sur lesquels nous travaillons actuellement pour 2019.

Vous voyez que la Région Hauts-de-France croit particulièrement aux chemins ruraux comme support de biodiversité.

Je suis donc particulièrement heureux d'avoir pris part à ce colloque qui permet de rendre compte de l'action de l'association et de susciter, je l'espère, des projets de restauration de la biodiversité sur les chemins.

Enfin, je vous précise que, de façon cohérente avec la priorité qu'elle accorde à la sauvegarde des chemins ruraux, la Région fera de la préservation des chemins ruraux un point fort des ambitions qu'elle affichera dans le SRADDET en faveur de la biodiversité. Merci de votre attention. ■





Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce colloque, nos intervenants, l'ensemble des administrateurs, des salariés et des bénévoles de nos deux associations.







CHEMINS DU NORD PAS DE CALAIS - PICARDIE

Association pour la défense des chemins
ruraux des Hauts-de-France

1, chemin du Pont de la Planche

02 000 BARENTON-BUGNY

06 38 10 04 85

cheminsnpcpicardie@naturagora.fr

www.naturagora.fr

(onglet Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie)

COMITÉ DE LA RANDONNÉE PEDESTRE DES HAUTS-DE-FRANCE

Maison des Sports

2, rue Lescouvé

80 000 AMIENS

03 22 41 08 27

hauts-de-france@ffrandonnee.fr

<https://hauts-de-france.ffrandonnee.fr>

